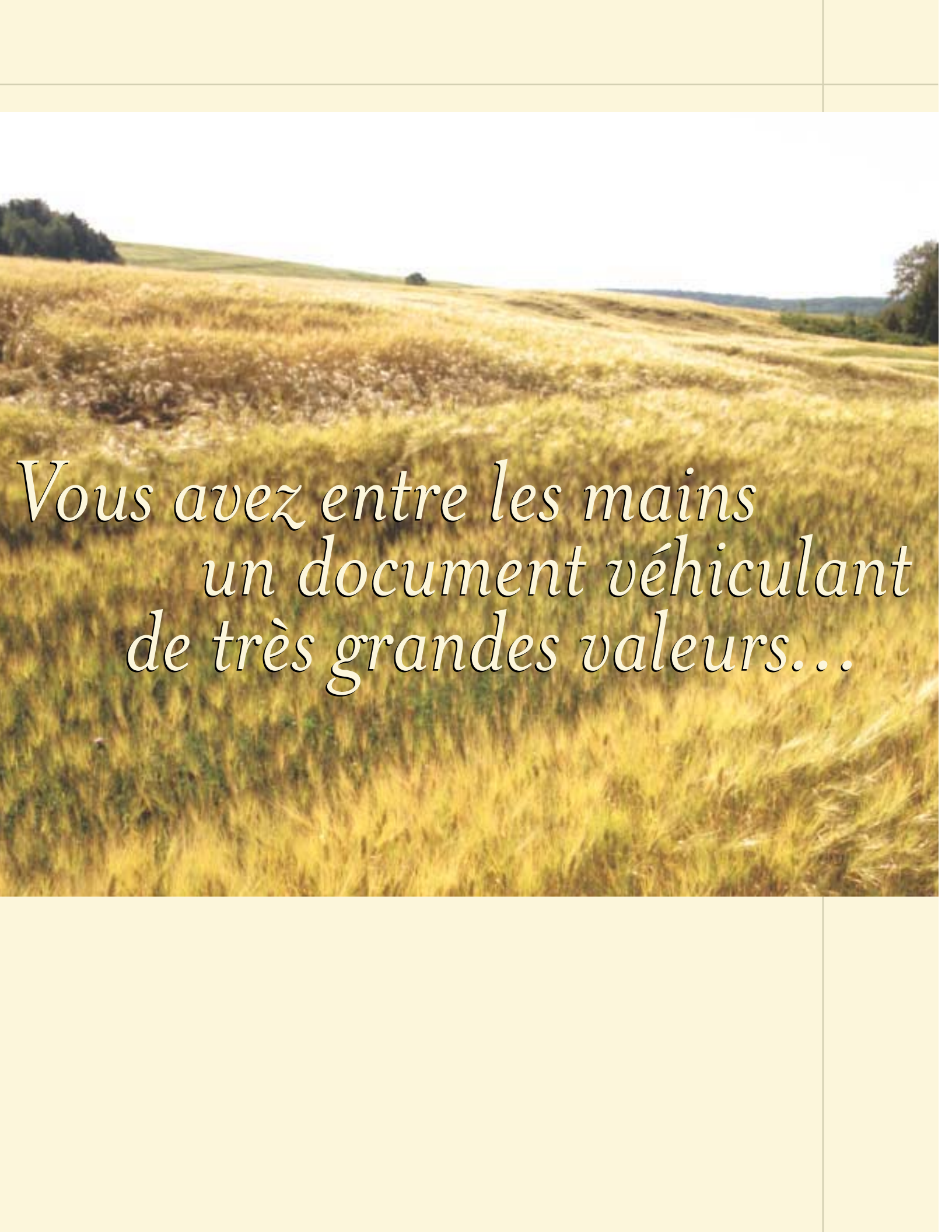


*Rapport annuel*  
2001-2002

**La Financière  
agricole**

Québec 



*Vous avez entre les mains  
un document véhiculant  
de très grandes valeurs...*

## La Financière agricole

La Financière agricole du Québec est la résultante d'un cheminement constructif entrepris depuis une dizaine d'années par l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Lors de la Conférence sur l'agriculture en 1998 et du Rendez-vous des décideurs en 1999, il fut convenu de moderniser les outils financiers gouvernementaux dévolus au secteur agricole. C'est ainsi qu'une idée innovatrice a germé : réunir l'expertise financière gouvernementale consacrée au milieu agricole au sein d'une même organisation gérée en partenariat avec le monde agricole.

Après avoir consulté ses membres à l'automne de l'an 2000, l'Union des producteurs agricoles (UPA) formulait son adhésion à ce projet unique de partenariat d'affaires. C'est ainsi qu'un projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2000, et que La Financière agricole du Québec a démarré ses activités le 17 avril 2001. L'organisation, qui est considérée comme une pièce maîtresse de la politique bioalimentaire québécoise, assure, entre autres, la continuité des services et des programmes offerts auparavant par la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole.

## Notre mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la croissance du secteur agricole et agroalimentaire.

## Une organisation de première ligne

Au Québec, La Financière agricole joue un rôle majeur dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Avec un encours de prêts garantis qui dépasse 4 milliards de dollars et des produits agricoles assurés pour près de 3,8 milliards de dollars, elle représente l'acteur le plus important en matière de financement agricole et forestier, d'investissement, d'assurance et de protection du revenu agricole. Elle couvre en effet 60 % du financement agricole au Québec. De plus, avec un portefeuille de prêts forestiers de l'ordre de 50 millions de dollars, La Financière agricole contribue également au développement de la forêt privée.

Grâce à son importante capacité d'intervention, à l'expertise de son personnel ainsi qu'à l'implication du milieu agricole au palier décisionnel, La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers performants qui répondent prioritairement aux aspirations de sa clientèle. La grande compétence de ses ressources humaines contribue à faire de La Financière agricole une organisation forte et dynamique. Présent partout au Québec, son réseau de centres de services, regroupant plus de 430 personnes ayant à cœur le succès de sa clientèle, offre son expertise à près de 27 000 entreprises agricoles et à 2 000 entreprises forestières.

## Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Considérant l'importante mission qui lui a été confiée et afin de répondre avec efficacité aux attentes significatives, il était essentiel, pour La Financière agricole, de se doter d'une vision et d'une stratégie d'affaires. Cette vision d'affaires se définit ainsi : *s'affirmer comme un véritable levier de développement pour le secteur agricole et agroalimentaire, et ce, dans une perspective de développement durable et de mise en valeur de la ruralité québécoise*. Elle constitue son point de repère dans l'orientation de ses décisions et de ses actions.

Fondamentalement axée sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire, cette vision stratégique repose sur le développement d'un partenariat d'affaires avec et pour les entreprises agricoles. Ce partenariat s'exprime principalement au sein de son conseil d'administration ainsi que dans les différents lieux de consultation, de concertation et de décision.

La réalisation de cette vision d'affaires s'appuie sur les quatre engagements suivants de La Financière agricole.

- **Invers sa clientèle** : offrir des services de qualité et des produits financiers qui soient compétitifs et adaptés à l'évolution des besoins de cette dernière.
- **Invers son partenaire** : développer des relations de confiance et des mécanismes de concertation tout au long du processus décisionnel quant aux produits offerts à la clientèle et à l'utilisation efficace des ressources.
- **Invers son personnel** : créer un environnement de travail qui soit sain, stimulant, transparent et favorable à l'amélioration continue des compétences et à la mobilisation des équipes et des personnes.
- **Invers l'État** : assumer avec efficacité et efficacité le contrat de performance de sept ans, notamment en atteignant les objectifs visés à l'intérieur du cadre financier préétabli.



Les valeurs de l'*implication* et du *partenariat*...

---

Les valeurs de l'*innovation* et de la *performance*...

---

Les valeurs de la *qualité* et de la *réussite*...

---

Les valeurs de la *compétence* et de l'*engagement*...



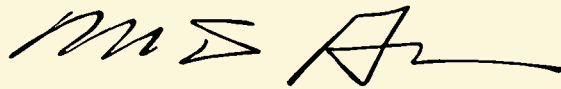
Madame Louise Harel  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Madame la Présidente,


Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Ce rapport rend compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des Fonds de La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,  
**Maxime Arseneau**



Le ministre des Ressources naturelles,  
**François Gendron**

Québec, octobre 2002

Monsieur François Gendron  
Ministre des Ressources naturelles

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Ce rapport rend compte de nos grandes réalisations, des résultats de nos programmes ainsi que de l'état des Fonds de La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner l'appui financier du gouvernement du Québec, le partenariat unique développé avec l'UPA et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.



Le président-directeur général de La Financière agricole du Québec,  
**André Dicaire**

Québec, octobre 2002



*Toutes les photos sont une gracieuseté du MAPAQ  
(Marc Lajoie et Éric Labonté, photographes),  
excepté celles des membres du conseil d'administration  
et du comité de direction (Jean Désy, photographe).*

# Table des matières

I. La Financière agricole du Québec .....	Couverture intérieure
II. Notre mission .....	Couverture intérieure
III. Une organisation de première ligne .....	Couverture intérieure
IV. Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole .....	Couverture intérieure
<b>1. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL .....</b>	<b>5</b>
<b>3. REVUE DE L'ANNÉE .....</b>	<b>7</b>
3.1. Les grandes réalisations: la clientèle au cœur de nos actions .....	7
3.2. Un véritable partenariat .....	8
3.3. L'expertise et le savoir-faire du personnel .....	8
3.4. La maîtrise du cadre financier .....	9
3.5. Les résultats reliés à nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu .....	10
<b>4. L'ÉTAT DES FONDS .....</b>	<b>13</b>
4.1. Le Fonds d'assurance-récolte .....	13
4.2. Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles .....	13
4.3. Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers .....	14
<b>5. LES PERSPECTIVES .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1</b>	
Informations relatives aux obligations de La Financière agricole du Québec au regard de la Loi sur l'administration publique .....	15
<b>Annexe 2</b>	
Tableaux et statistiques .....	16
<b>Annexe 3</b>	
Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec .....	19
<b>Annexe 4</b>	
Comité de direction de La Financière agricole du Québec .....	20
<b>Annexe 5</b>	
Organigramme de La Financière agricole du Québec .....	21
<b>Annexe 6</b>	
Centres de services de La Financière agricole du Québec .....	22





2

*À La Financière agricole, la satisfaction des besoins de la clientèle  
représente le fondement et le sens de nos actions.*



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1

L'objectif qui a présidé à la création de La Financière agricole était d'en faire, à la faveur d'un tout nouveau partenariat avec les agriculteurs, un véritable catalyseur financier au service du monde agricole. Avons-nous su, depuis un an qu'elle existe, placer l'organisation sur cette voie et lui donner son erre d'aller? Les résultats présentés dans ce rapport d'activités de la direction indiquent que oui.

Une réelle synergie s'est en effet créée autour de La Financière agricole, fondée sur la continuité et le renouveau. Les premiers jalons ont été posés dans une dynamique à la fois positive et efficace, rigoureuse aussi, qui doit pour beaucoup aux gens en place, au nouveau conseil d'administration de même qu'à la volonté des partenaires du milieu de faire de l'organisation un outil au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Le bilan de cette première année est éloquent. L'ensemble des productions agricoles a maintenant accès à un programme de sécurité du revenu, une réalité attendue de longue date. Le nouveau Compte de stabilisation du revenu agricole a été mis en place et regroupait, au 31 mars 2002, près de 12 000 adhérents. À cela s'est ajoutée la création du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, un organisme indépendant dont la démarche sera basée sur la transparence et l'objectivité.

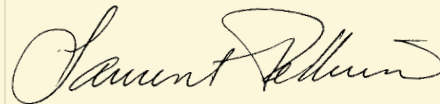
Un cap important a également été franchi avec la création de Capital Financière agricole inc., une filiale d'investissement. Son mandat consiste à soutenir, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Cette nouvelle filiale accordera une attention toute particulière aux produits du terroir, aux produits transformés en région et aux produits à valeur ajoutée.

Accomplissant son nouveau mandat, La Financière agricole a su faire montre d'une flexibilité et d'une gestion responsable qui permettent de mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Son mode de fonctionnement favorise la multiplication des échanges à tous les niveaux, ce qui rend le processus décisionnel plus rapide

et plus efficace. Cela permet de mieux clarifier les problématiques et de régler certaines questions avec davantage de diligence, souvent même avant que les difficultés surviennent vraiment.

Un bel exemple de cette flexibilité proactive est la signature de l'entente avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec prévoyant un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit et d'un maximum de 100 millions de dollars, à la nouvelle agence de vente des acériculteurs. Celle-ci est ainsi en mesure d'effectuer des avances aux producteurs acéricoles dès la récolte, couvrant une part importante du prix de leurs produits.

Dans tout cela, il faut voir le dynamisme et le professionnalisme de tous ceux et celles qui mettent l'épaulé à la roue de la nouvelle organisation. À travers toutes les réalisations de La Financière agricole, c'est l'agriculture et l'agroalimentaire d'ici qui se dessinent peu à peu un nouveau visage. Après une première année d'accomplissements, l'avenir laisse entrevoir des horizons multiples et prometteurs, placés sous le signe du développement et de l'innovation.



Le président du conseil d'administration,  
**Laurent Pellerin**





4

*À La Financière agricole, la grande mobilisation de notre personnel contribue sans contredit à la performance de l'organisation et à la qualité des services à la clientèle.*



**T**out au long de cette première année, nous avons travaillé, en concertation avec les membres du conseil d'administration ainsi qu'avec le monde agricole, à offrir à notre clientèle des produits de qualité et à construire notre organisation sur des bases solides. Cette collaboration nous a permis de relever avec succès tous les défis qui se sont présentés. De plus, notre choix de procéder à une réaffectation optimale de nos ressources nous a permis de préserver la qualité de nos services, de créer de nouveaux produits et d'améliorer la qualité de notre gestion.

Au terme de cette année d'activités, que nous pouvons qualifier d'exceptionnelle et de pleinement réussie, nous avons atteint les objectifs fixés et obtenu d'excellents résultats. Les activités de financement ont atteint un sommet inégalé. En effet, plus de 7 000 prêts et ouvertures de crédit ont été autorisés, pour un record de plus de un milliard de dollars. À cet égard, il est opportun de souligner qu'une grande partie des montants autorisés par l'organisation a contribué à aider les petites entreprises agricoles. En effet, 78 % des prêts ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, 104 millions de dollars, soit 11 % des montants consentis, ont été autorisés à des entreprises à temps partiel. Par ailleurs, précisons que les demandes de prêts ont été traitées dans un délai moyen inférieur à 15 jours.

Nous avons également apporté un appui majeur au secteur agricole avec des compensations de 424,4 millions en assurance stabilisation. De plus, des indemnités de 32,6 millions ont été versées en assurance récolte. Par ailleurs, les valeurs assurées par La Financière agricole sont estimées à plus de 3 milliards de dollars en assurance stabilisation et à près de 780 millions en assurance récolte.

De plus, au cours de cet exercice financier, un partenariat fructueux avec le monde agricole, fondé sur des relations de confiance et de qualité, a été développé. La force de ce partenariat a d'ailleurs été pleinement mise à contribution dans les décisions du conseil d'administration ainsi que dans la réalisation des

travaux des divers groupes et comités de travail. La synergie des expertises et des compétences respectives a donné lieu à d'importantes réalisations.

En effet, comme l'a exprimé précédemment M. Pellerin, président du conseil d'administration, cette première année a été porteuse de grandes réalisations. À cet égard, il suffit de penser à deux accomplissements majeurs de cette période, soit la mise en place du programme universel de protection du revenu, le Compte de stabilisation du revenu agricole, et la création de la filiale d'investissement Capital Financière agricole inc.

Tout en accomplissant ces actions concrètes qui contribuent à la croissance du secteur agricole, nous avons réussi à enregistrer pour cette première année d'activités un excédent de 62,6 millions de dollars, dont la majeure partie a servi à constituer une réserve générale pour faire face aux éléments impondérables et répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

À la suite de cette première année d'activités tout à fait remarquable, La Financière agricole apparaît comme une organisation forte et possédant une expertise de grande qualité. De plus, il semble évident que les producteurs et les productrices agricoles sortent gagnants de ce partenariat entre le monde agricole et l'État québécois. Nous n'aurions pu mener à terme tant de projets bénéfiques au développement du secteur agricole, et ce, avec autant d'efficacité et de succès, sans notre partenariat unique avec le monde agricole et l'engagement extraordinaire de nos employés.



Le président-directeur général,  
André Dicaire





6

*À La Financière agricole, nous pensons que le meilleur moyen pour assurer la réussite et la pérennité de l'entreprise agricole est d'y travailler en partenariat avec le milieu.*



### 3.1 | Les grandes réalisations : la clientèle au cœur de nos actions

#### Des produits adaptés et compétitifs

Le monde agricole est en constant changement, empreint d'avancées technologiques ainsi que soumis à des conditions climatiques imprévisibles et à des fluctuations des prix du marché. De ce fait, les besoins de la clientèle en financement, en investissement, en assurance et en protection du revenu agricole évoluent continuellement.

À cet égard, au cours de la dernière année, La Financière agricole a ajusté et conçu, en concertation avec les secteurs concernés, des programmes afin de les modeler aux besoins et aux attentes du milieu. La mise en place du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), l'introduction du canola comme produit admissible au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ainsi que la protection renouvelée offerte à l'assurance récolte dans les cultures maraîchères représentent, notamment, d'excellents exemples des modernisations effectuées pour répondre davantage aux besoins de la profession agricole.

#### Le Compte de stabilisation du revenu agricole

La Financière agricole avait, comme premier mandat, de concevoir et d'implanter un programme universel de protection du revenu global qui soit accessible à l'ensemble des entreprises agricoles et compatible avec les règles du commerce international.

Après seulement quelques mois d'existence, elle a relevé ce grand défi d'implanter le nouvel outil CSRA. Adapté aux besoins individuels de chaque client et cliente, ce programme est accessible à l'ensemble des entreprises agricoles et il couvre, selon certaines modalités, toutes les productions agricoles du Québec. De plus, des mesures particulières sont prévues afin que ce nouvel outil réponde aux besoins spécifiques de la relève.

#### *Une implantation harmonieuse...*

Par ailleurs, de façon à favoriser une implantation harmonieuse, l'admissibilité des produits agricoles au programme se fait graduellement, en donnant la priorité à ceux qui ne bénéficiaient d'aucun mécanisme de protection du revenu. Les entreprises agricoles ont commencé à s'inscrire au CSRA le 1<sup>er</sup> novembre 2001 et, au 31 mars 2002, 11 700 entreprises étaient inscrites au programme.

On peut considérer, au regard du grand nombre d'inscriptions, que le CSRA a été très bien accueilli par le monde agricole. De plus, ce programme, dont l'implantation est graduelle, offre de très belles perspectives. En effet, La Financière agricole prévoit que d'ici juillet 2003, 25 000 entreprises participeront au CSRA. D'où la satisfaction d'avoir élaboré, en concertation avec son

partenaire, un programme universel adapté et répondant aux aspirations du monde agricole.

#### Capital Financière agricole inc.

##### ■ *La Financière agricole s'implique dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire*

Au Québec, plusieurs projets du secteur agricole et agroalimentaire présentant des perspectives de rentabilité ne peuvent se concrétiser, les initiateurs de ces derniers devant faire face à un manque de ressources financières.

Afin de remédier à cette situation et, ainsi, de contribuer à la réalisation de plusieurs de ces projets, La Financière agricole a mis en place la filiale d'investissement Capital Financière agricole inc. Avec le mandat de soutenir, par une participation au capital, la réalisation en région de projets d'investissements structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire, on estime que Capital Financière agricole inc. pourra soutenir des investissements de l'ordre de 120 millions de dollars.

Dotée d'un fonds social de départ de 24 millions, financé en parts égales par le gouvernement du Québec et La Financière agricole, cette filiale interviendra principalement dans des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires qui contribueront à augmenter les débouchés pour nos produits agricoles. Elle pourra également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

Cette filiale permettra à La Financière agricole d'investir de façon complémentaire aux institutions financières et aux organismes de développement économique. Par ailleurs, Capital Financière agricole inc. veillera toujours à ce que sa participation ainsi que l'actionnariat des sociétés d'État partenaires demeurent minoritaires.

#### Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

La Financière agricole, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même qu'avec l'Union des producteurs agricoles, a participé à la mise sur pied, en mars 2002, du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture. Cet organisme à but non lucratif a comme mandat principal de pourvoir à la réalisation des modèles de production pour les produits couverts au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Considérant que les modèles de coûts de production constituent les paramètres déterminants pour les couvertures offertes à l'ASRA, il est juste de penser que la création de ce centre spécialisé favorisera la réalisation de modèles de coûts de production reflétant l'évolution de l'agriculture québécoise.

## Un appui majeur au secteur acéricole

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a manifesté un appui majeur au secteur acéricole en signant une entente innovatrice avec la Fédération des producteurs acéricoles. Elle s'est ainsi engagée à consentir un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit, pouvant atteindre 100 millions de dollars, à l'agence de vente des producteurs acéricoles.

Cette nouvelle agence constituera dorénavant le canal unique pour la commercialisation du sirop d'érable en vrac et permettra, notamment, de régulariser les surplus de production. De plus, dès la récolte de 2002, elle pourra faire des avances de paiement aux producteurs et productrices, qui représenteront une portion importante du prix de leurs produits.

Rappelons qu'en dépit de sa position dominante le secteur acéricole est soumis aux soubresauts du marché. La Financière agricole est fière d'agir comme bailleur de fonds et de pouvoir ainsi contribuer à la stabilité du secteur. L'intervention spéciale de financement de La Financière agricole permettra au secteur de bénéficier de conditions d'emprunt plus avantageuses que celles des marchés.

## Sensible aux besoins de la relève agricole

Sensible aux difficultés que peut éprouver la relève, La Financière agricole a entrepris, au cours de l'exercice financier de 2001-2002, différentes initiatives afin de bien répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle.

La Financière agricole a notamment mis sur pied un comité technique composé de ses propres représentants ainsi que de ceux de la Fédération de la relève agricole du Québec et de l'Union des producteurs agricoles. De façon concertée, ces représentants s'engagent à proposer une révision du programme d'aide à l'établissement afin qu'il soit davantage adapté aux réalités vécues par les jeunes agriculteurs et agricultrices.

De plus, afin de favoriser le développement des nouvelles entreprises, La Financière agricole a ajusté le CSRA aux besoins de cette clientèle. Ainsi, selon certaines modalités et sur une période pouvant atteindre cinq ans, La Financière agricole versera une contribution à leur compte, qui sera le double de celle des entreprises agricoles de la relève. Cette mesure les aidera notamment à disposer des liquidités nécessaires au cours de leurs premières années de fonctionnement.



## 3.2 | Un véritable partenariat!

Dans l'approche innovatrice de construire une organisation fondée sur la dynamique nouvelle d'un partenariat avec le monde agricole, cinq des onze postes d'administrateurs, dont celui du président du conseil d'administration de La Financière agricole, sont occupés par des membres de l'UPA. Assis à la même table, les représentants et représentantes de la clientèle sont associés aux décisions et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes qui leur sont destinés.

Au cours de cette première année, La Financière agricole a établi une relation d'affaires basée sur la confiance avec son principal partenaire. La synergie des expertises et des compétences respectives a permis de rehausser la qualité des décisions et des actions entreprises par la société, notamment dans l'orientation et l'implantation du CSRA ainsi que dans le redéploiement de ses services.

### ■ Une tournée d'information réussie...

Lors de l'implantation du nouveau programme CSRA, la force que représente l'association étroite de La Financière agricole avec le monde agricole a été mise à contribution et a permis d'atteindre d'excellents résultats.

En effet, les producteurs et productrices ainsi que les différents acteurs du milieu ont pu connaître tous les tenants et aboutissants du programme lors d'une tournée d'information organisée conjointement avec l'UPA. En tout, plus de 100 rencontres ont eu lieu dans l'ensemble des régions. Cette tournée s'est très bien déroulée et a permis de joindre plus de 8 000 personnes, dont quelque 3 000 intervenants et intervenantes du milieu.

Considérant le grand nombre de personnes déjà inscrites au CSRA, soit 11 700, et ce, seulement six mois après son lancement, il ne fait aucun doute que La Financière agricole et son partenaire ont choisi les bons moyens pour rejoindre les agriculteurs et agricultrices.

## 3.3 | L'expertise et le savoir-faire du personnel

Une des grandes forces de La Financière agricole réside dans l'expertise de son personnel, présent partout sur le territoire. Spécialisé en matière de financement agricole et forestier, d'investissement, d'assurance et de protection du revenu agricole, le personnel de La Financière agricole est en mesure de bien conseiller les producteurs et productrices et de leur offrir des produits et services adaptés à leurs besoins, contribuant de cette façon à la réussite et à la pérennité de leurs entreprises.

Afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services à sa clientèle, La Financière agricole a opté, au moment de sa mise en place, pour une stratégie de redéploiement de son personnel et d'utilisation optimale de ses ressources. Ainsi, le personnel a été redéployé dans la nouvelle structure administrative



de l'organisme, au sein de quatre vice-présidences: Vice-présidence à la clientèle, Vice-présidence aux affaires corporatives, Vice-présidence au financement et Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu. De plus, on procède actuellement au redéploiement du personnel en région.

#### ■ *Des services près de la clientèle!*

En effet, dans l'objectif d'offrir une approche intégrée de ses produits et services à sa clientèle, La Financière agricole a élaboré, à la suite de nombreuses consultations avec les instances régionales de l'Union des producteurs agricoles, les orientations du plan de mise en œuvre du réseau régional. Elle a entrepris, dans le cadre de ce plan, d'offrir sous un même toit l'ensemble de ses produits et services en financement, en investissement, en assurance et en protection du revenu, selon la formule du guichet unique, et ce, pour chacune des régions administratives. La mise en place de ce réseau se fera graduellement au cours des deux prochaines années.

Dès lors, les services en région seront accessibles à partir de 23 centres offrant directement l'ensemble des produits de la société et de 19 comptoirs assurant les mêmes services sur rendez-vous à la grandeur du territoire agricole québécois. Ainsi, toute la clientèle pourra bénéficier d'un point de services à moins de 100 kilomètres de son domicile.

De plus, il est également possible d'avoir accès aux services de La Financière agricole par téléphone et Internet. En effet, une ligne sans frais est mise à la disposition de la clientèle et une panoplie d'informations est disponible dans le site Internet de l'organisation. De même, les clients et clientes de La Financière agricole peuvent avoir accès à leur dossier en ligne, transmettre leurs données financières électroniquement ainsi que faire une demande de financement par Internet.

#### ■ *La mobilisation du personnel*

La Financière agricole mise sur la mobilisation et la compétence de son personnel pour la réalisation de sa vision stratégique. Tout au long de cette première année, le personnel a fait preuve d'une grande efficacité et de beaucoup de dynamisme, contribuant de façon importante aux excellents résultats et aux grandes réalisations de La Financière agricole.

Présente partout au Québec, La Financière agricole constitue un réseau formé de quelque 700 personnes compétentes et possédant une grande connaissance du monde agricole et forestier.

### 3.4 | La maîtrise du cadre financier

Lors de sa mise en place, La Financière agricole a signé avec le gouvernement une convention de performance de sept ans en vertu de laquelle elle s'engageait à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée.

La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel.

À cet effet, un certain nombre de mesures ont été prises. La Financière agricole s'est dotée, entre autres, d'un plan d'affaires et d'un tableau de bord financier et de gestion des risques. Un Comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, a également été mis en place et assure un suivi trimestriel des dépenses.

Ces mesures ont porté fruits puisque, après seulement une année d'existence, La Financière agricole s'est constituée une réserve générale pour parer aux éventualités. En effet, les résultats de cette première année d'activités ont permis de dégager un excédent de 62,6 millions de dollars, dont 49,2 millions ont été affectés à une réserve générale pour faire face aux éléments impondérables et répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur. Par ailleurs, 12 millions de dollars ont été provisionnés en contrepartie d'un investissement équivalent à titre de participation au capital-actions de Capital Financière agricole inc.

Au cours de sa première année d'activités, La Financière agricole a réussi à accomplir, dans le respect de son enveloppe budgétaire prédéterminée, de nombreuses actions concrètes et efficaces qui contribuent d'une manière directe au développement du secteur agricole et agroalimentaire.





### 3.5 Les résultats reliés à nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu

#### Contexte

Au Québec, le secteur agricole a poursuivi sa croissance au cours de l'année 2001. En effet, les recettes monétaires sont estimées à 5,6 milliards de dollars, soit une hausse de 4 % par rapport à l'an 2000. Cette croissance des revenus est en partie attribuable à un contexte économique favorable aux productions animales. Le revenu net agricole a connu une hausse importante de 26 %, pour s'établir à 950 millions de dollars. Sur le plan des investissements, les immobilisations agricoles ont dépassé 690 millions en 2001 et la conjoncture semble favorable au maintien de ce volume d'investissements pour 2002.

#### Des activités de financement pour le développement du secteur agricole et forestier

En écho à ce contexte économique favorable, considérant notamment les faibles taux d'intérêt, les activités de financement de La Financière agricole ont atteint un sommet inégalé en 2001-2002. Les prêts et les ouvertures de crédit accordés s'élevaient à plus de un milliard de dollars. Il s'agit d'une hausse de 27 % par rapport à l'année dernière. De nombreux emplois directs et indirects découlent de ces projets, contribuant ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant de ces projets ont permis la création ou le maintien de 6 600 emplois.

##### ■ Le Programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture appuie financièrement les entreprises agricoles au moyen d'un prêt ou d'une ouverture de crédit. Il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, et ce, à un coût identique pour toutes les entreprises agricoles.

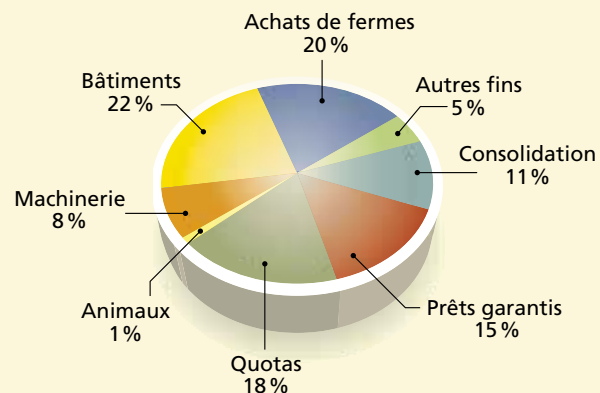
Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, La Financière agricole a accordé 6 578 prêts agricoles, pour un total de 943,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 20 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent. Le montant des prêts accordés par La Financière agricole a ainsi atteint un nouveau sommet dans l'histoire du financement agricole au Québec. On remarque que cette augmentation du volume de prêts est survenue plus particulièrement dans les grandes cultures et la production laitière.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, indépendamment de leurs dimensions. On constate ainsi que 104 millions de dollars ont été accordés à des entreprises à temps partiel et que 78 % des prêts ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 \$.

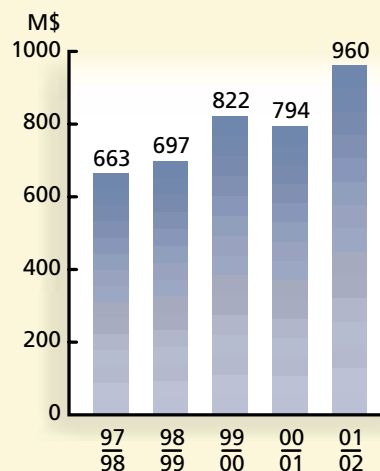
**Tableau 1** - Nombre de prêts autorisés à des entreprises à temps partiel et pour des montants inférieurs à 200 000 \$, en 2001-2002

	Nombre	Montant (M\$)
Entreprises à temps partiel	856	104,4
Montants inférieurs à 200 000 \$	5 329	414,7

**Graphique 1** - Utilisation des sommes prêtées en 2001-2002



**Graphique 2** - Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



##### ■ Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 112,6 millions de dollars. Cette hausse de 116 % est

essentiellement attribuable à l'intervention spéciale de La Financière agricole en matière de financement en acériculture. Selon les termes de cette entente, La Financière agricole consent un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit pouvant atteindre 100 millions de dollars, à la nouvelle agence de vente des producteurs acéricoles. Par ailleurs, La Financière agricole a autorisé 156 ouvertures de crédit au cours du dernier exercice financier.

#### ■ *La protection contre la hausse des taux d'intérêt*

Au cours du dernier exercice financier, La Financière agricole a déboursé 9,6 millions de dollars en contribution au paiement de l'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 1,4 million de dollars ont été versés en contributions à l'intérêt, dans le cadre de mesures visant à favoriser l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation appropriée.

#### ■ *L'aide à l'établissement*

Outre les contributions à l'intérêt versées sur les prêts à l'établissement, La Financière agricole a consenti, au cours du dernier exercice financier, des subventions totalisant 7,9 millions de dollars à 301 personnes regroupées dans 282 entreprises. Il s'agit d'une diminution de 28 % des sommes autorisées et de 30 % du nombre de subventions accordées par rapport à 2000-2001.

#### ■ *Le financement forestier*

La Financière agricole a accordé 276 prêts forestiers, pour un total de 16,3 millions de dollars, au cours de l'exercice financier de 2001-2002. Ce qui représente une hausse importante de 70 % par rapport à l'exercice de 2000-2001. De plus, elle a versé 557 980 \$ en contributions à l'intérêt à plus de 800 propriétaires forestiers. Au 31 mars 2002, l'encours des prêts forestiers consentis par La Financière agricole était de 50,2 millions de dollars.

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à appuyer financièrement les productrices et les producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière ainsi que l'implantation ou le développement d'entreprises forestières de services.

### **Des programmes d'assurance et de protection du revenu pour assurer la santé financière des entreprises agricoles**

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. De plus, elles sont soumises aux fluctuations des prix du marché. À cet égard, les conditions impondérables de l'offre et de la demande rendent les entreprises agricoles vulnérables.



La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à leur stabilité financière. À cet effet, son programme d'assurance récolte offre une protection contre les baisses de revenus imputables aux méfaits du climat. De plus, son programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles protège les entreprises agricoles contre les fluctuations de revenus attribuables à la variation des prix des produits agricoles. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint 3,8 milliards de dollars, soit 12 % de plus que l'année dernière.

#### ■ *L'assurance récolte*

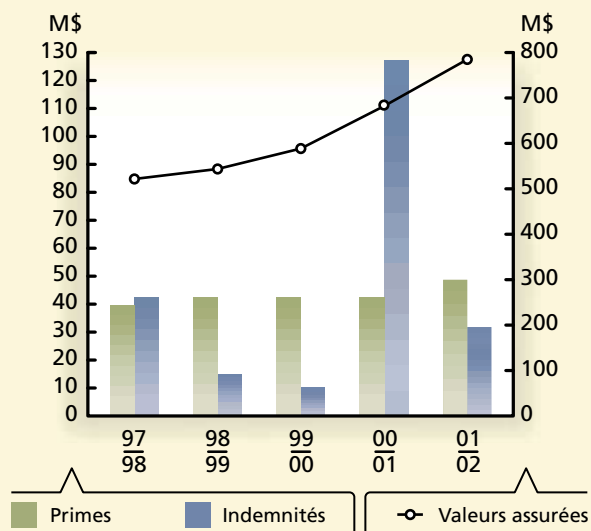
Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, plus de 13 400 entreprises agricoles ont adhéré au programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentent plus de 1 400 000 hectares, pour des valeurs assurées qui atteignent près de 780 millions de dollars, ce qui constitue un sommet inégalé depuis l'instauration de ce programme en 1967.

Par ailleurs, l'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et de La Financière agricole, totalise plus de 49 millions pour l'exercice de 2001-2002. Sur ce chapitre, rappelons que le gouvernement fédéral contribue au financement du programme pour 25 % des primes d'assurance et 50 % des frais administratifs.

Au cours des dernières années, les superficies et les valeurs assurées à ce programme ont connu une croissance régulière, ce qui démontre bien l'importance qu'accordent les entreprises agricoles à la gestion des risques climatiques.

Pour l'année d'assurance 2001, La Financière agricole a accordé des indemnités de 32,6 millions de dollars en assurance récolte. Il s'agit d'un montant quatre fois moins important qu'en 2000-2001, où elles avaient alors atteint un niveau record de 120 millions de dollars.

**Graphique 3 - Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq dernières années**



#### ■ L'assurance stabilisation des revenus agricoles

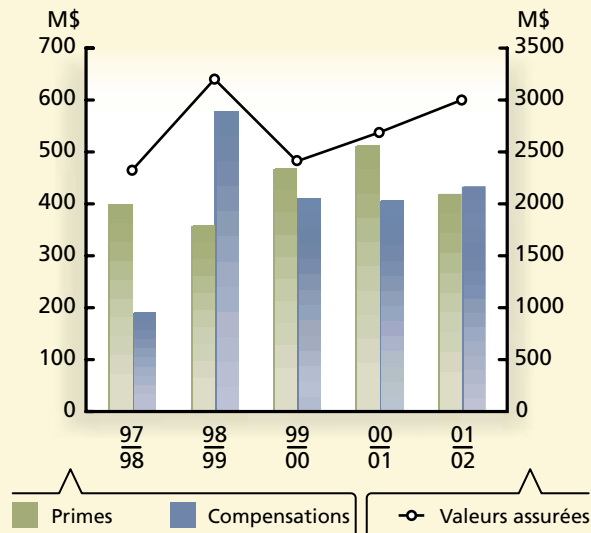
En 2001-2002, plus de 18 200 entreprises agricoles ont participé au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les valeurs assurées en productions animales et végétales couvertes par le programme s'élèvent à plus de 3 milliards de dollars, ce qui constitue, là encore, un sommet inégalé depuis la création du programme en 1975. La superficie des terres et le cheptel animal assurés se chiffrent respectivement à près de 800 000 hectares et à plus de 7,8 millions de têtes.

Comme cela a été mentionné précédemment, le programme d'assurance stabilisation intervient lorsque les entreprises agricoles enregistrent une variation importante de leurs revenus. À ce moment, une compensation, qui comble l'écart entre le prix moyen de vente d'un produit stabilisé et son coût de production, est versée.

Par ailleurs, la prime pour adhérer au programme est payée, en partie, par La Financière agricole de même que par l'entreprise participante. Ainsi, cette dernière assume le tiers de la prime, tandis que La Financière agricole contribue pour le reste. Au cours du dernier exercice financier, l'ensemble des contributions aux primes a totalisé un peu plus de 422 millions de dollars.

Pour les années d'assurance visées par l'exercice de 2001-2002, les compensations effectuées par La Financière agricole, dans le cadre du programme d'assurance stabilisation, totalisent 424,4 millions de dollars. De cette somme, près de 283 millions ont été acheminés au secteur céréalier, qui continue d'évoluer dans un contexte mondial de faibles prix.

**Graphique 4 - Le bilan des valeurs assurées, des primes et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq dernières années**



#### ■ Le Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

Le Programme canadien du revenu agricole est basé sur le concept de revenu global de l'entreprise et intervient lorsque la marge de l'année de réclamation (revenus admissibles moins dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la moyenne des marges des trois années précédentes. Les frais du programme sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Ce programme pancanadien, qui est administré au Québec par La Financière agricole, est accessible à l'ensemble des secteurs de production.

Le Programme canadien du revenu agricole a été principalement utilisé en 2001-2002 dans deux secteurs agricoles pour lesquels les producteurs et productrices avaient peu accès aux programmes de protection du revenu agricole alors en place, soit les canneberges et les produits de l'érable.

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, les indemnités de La Financière agricole, dans le cadre du PCRA, totalisent 6,7 millions de dollars.

#### ■ Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Dernier-né de la famille des outils financiers reliés à la protection du revenu agricole, le CSRA est un programme universel de gestion des risques basé sur le revenu global des entreprises agricoles. Il permet aux entrepreneurs agricoles de gérer les variations de leurs revenus selon leurs besoins.

Chaque entreprise participante peut déposer dans son compte jusqu'à 6 % de ses ventes nettes pour les produits admissibles au programme. De plus, pour chaque dollar qu'elle investit dans son compte, elle bénéficie d'une contribution équivalente

de La Financière agricole, à l'exception des produits sous gestion de l'offre. Par ailleurs, les contributions des participants, celles de La Financière agricole ainsi que les intérêts engendrés appartiennent à l'entreprise.

Ce nouveau programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Cependant, l'admissibilité des produits se fait graduellement, en débutant par ceux qui ne bénéficiaient d'aucun mécanisme de protection du revenu, tel que l'ASRA. Ainsi, les entreprises qui ont commercialisé, en 2001 et 2002, des produits comme le sirop d'érable, le canola ou le lapin, peuvent bénéficier du programme rétroactivement pour ces années. Au cours de l'année de production 2002, selon certaines modalités, toutes les productions agricoles deviendront admissibles au programme du Compte de stabilisation du revenu agricole. Au 31 mars 2002, près de 12 000 entreprises étaient déjà inscrites à ce programme.

■ **La contribution financière du Canada selon l'Accord Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles**

L'Accord Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles et l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les programmes généraux de gestion des risques agricoles ont été ratifiés par le Québec, respectivement en juillet 2000 et en mars 2001. Selon les termes de ces accords, le gouvernement fédéral s'engage à verser des sommes au Québec pour l'ensemble des programmes de protection du revenu agricole.

Grâce à ces accords, les céréaliculteurs et céréalicultrices québécois ont pu pallier un manque de liquidités en début de saison 2001. En effet, grâce au programme d'avance de crédit printanière, ces derniers ont bénéficié d'un devancement du versement des avances de compensation au programme ASRA.

De plus, le Québec a obtenu du Canada une contribution additionnelle à l'ASRA pour les risques de marché qui étaient couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles et par le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et son successeur, le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).



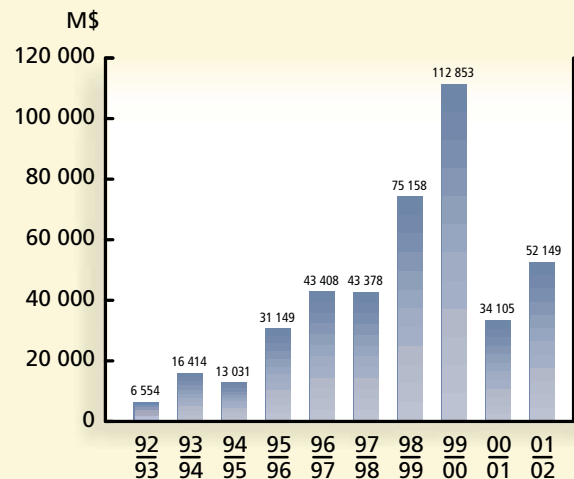
En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de trois fonds.

4.1 | **Le Fonds d'assurance-récolte**

Ce fonds est composé des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance récolte. Il constitue un patrimoine fiduciaire affecté au paiement des indemnités exigibles en vertu de ce programme. De plus, l'ensemble des contributions versées au fonds doit permettre à long terme le paiement aux adhérents et adhérentes des indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, le Fonds d'assurance-récolte est passé de 6,6 millions de dollars, en 1992-1993, à 52,1 millions, en 2001-2002, soit une augmentation nette de 45,5 millions, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001. En effet, lors de cet exercice financier, près de 9 000 avis de dommages avaient été enregistrés, et un total de 127,4 millions avait été versé à la suite de ces avis, un sommet historique en assurance récolte.

Graphique 5 - Historique du Fonds d'assurance-récolte de 1992-1993 à 2001-2002



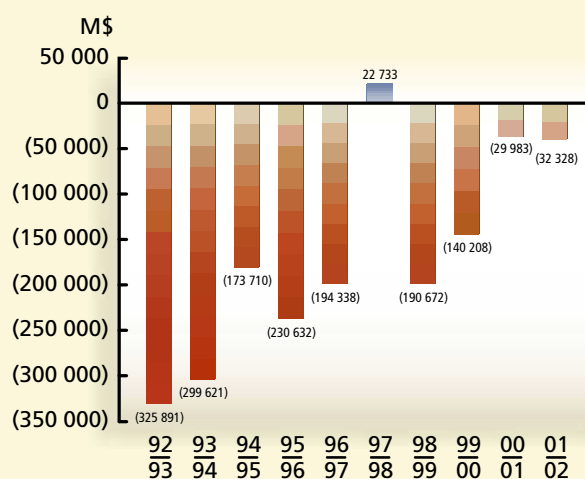
4.2 | **Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles**

Ce fonds est constitué des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Il s'agit d'un patrimoine fiduciaire affecté principalement au paiement des compensations exigibles en vertu de ce programme. De plus,

l'ensemble des contributions versées au fonds doit permettre à long terme le paiement à tous les adhérents et adhérentes des compensations auxquelles ils ont droit.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles est passé d'un solde déficitaire de 325,9 millions de dollars, au 31 mars 1993, à un nouveau solde déficitaire de 32,3 millions, au 31 mars 2002, ce qui constitue une amélioration nette de 293,6 millions au cours des dix dernières années. Cette amélioration est remarquable compte tenu des crises importantes survenues dans les secteurs céréalier et porcin au cours de cette période.

**Graphique 6 - Historique du Fonds d'assurance-stabilisation de 1992-1993 à 2001-2002**



### 4.3 | Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts consentis par La Financière agricole. Le revenu de ce fonds est assuré par une somme versée annuellement, à titre de droit d'assurance, par La Financière agricole.

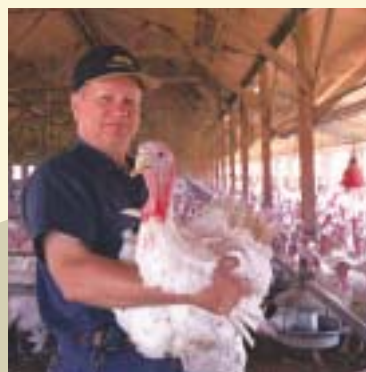
Au 31 mars 2002, l'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 83,4 millions de dollars. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 4,4 millions relativement à 71 prêts, ce qui représente un rapport de perte sur l'encours garanti de 0,12 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Au regard de ce bilan qui atteste bien les réalisations et les modernisations accomplies, on peut affirmer que cette première année de La Financière agricole du Québec a été remarquable. L'organisation a enregistré d'excellents résultats pour ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole. De plus, les engagements qui avaient mené à sa création ont été respectés.

En effet, un programme universel de protection du revenu global, le Compte de stabilisation du revenu agricole, a été mis en place et un partenariat fructueux avec des représentants et représentantes du monde agricole a été développé.

Au cours des prochaines années, le défi de La Financière agricole sera de répondre, de la meilleure façon qui soit, aux besoins de la clientèle en ce qui a trait au financement, à l'investissement, à l'assurance et à la protection du revenu agricole, et ce, à l'intérieur du cadre financier prédéterminé.

L'expertise du personnel, de son partenaire et du conseil d'administration sera mise à contribution encore plus étroitement, au cours de l'année 2002-2003, pour continuer à faire de La Financière agricole *un véritable levier de développement pour le secteur agricole et agroalimentaire*. En plus de garder le cap sur sa vision d'affaires et d'axer ses priorités d'action sur la consolidation des initiatives déjà entamées, l'organisation est appelée à entreprendre de nouvelles actions pour répondre toujours davantage aux besoins de sa clientèle.



INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
AU REGARD DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**Politique relative à l'emploi  
et à la qualité de la langue française**

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à élaborer une Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

**La protection des renseignements personnels  
et la Loi sur l'accès à l'information**

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, La Financière agricole a procédé à l'amalgame des plans d'action en matière de protection des renseignements personnels des deux organismes fusionnés. L'organisation a ainsi adopté un plan d'action, et un comité a été constitué en matière de protection des renseignements personnels. Au cours du prochain exercice financier, ce comité poursuivra la concrétisation de ce plan d'action.

De plus, au cours de la dernière année, La Financière agricole a poursuivi auprès de ses employés et employées son processus de sensibilisation à l'égard de la protection des renseignements personnels, au moyen d'articles et de courts messages diffusés dans le journal virtuel de l'organisme.

Par ailleurs, considérant sa récente mise en place, La Financière agricole prévoit établir, au cours du prochain exercice financier, un diagnostic concernant la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs au regard des exigences de la Loi sur l'accès à l'information. Ce mandat sera effectivement prioritaire pour le Comité de protection des renseignements personnels. Enfin, un sous-comité a été créé pour réviser le processus de gestion des accès aux ordinateurs et aux systèmes.

**Accès à l'égalité en emploi**

La Financière agricole du Québec adhère aux orientations gouvernementales qui visent à augmenter la représentativité des personnes handicapées et des communautés culturelles.

Cependant, considérant qu'aucun recrutement massif n'a eu lieu, l'organisation n'a pu atteindre les objectifs fixés en cette matière.

Ainsi, les communautés culturelles représentent 1 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées demeure limitée à 0,3 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la représentativité féminine, on remarque que La Financière agricole du Québec se rapproche grandement des objectifs fixés par catégories d'emploi dans la fonction publique et qu'elle a même dépassé l'objectif établi pour les professionnelles.

*Tableau 2 - Pourcentage des femmes  
par catégories d'emploi à La Financière agricole du Québec*

F e m m e s	Nombre	Pourcentage	Objectif
Hors cadres	1/5	20 %	-
Cadres	6/31	19 %	20 %
Professionnels	92/261	35 %	33 %
Techniciens et personnel de bureau	222/365	61 %	66,6 %
<b>Total – toutes catégories</b>	<b>321/662</b>	<b>48 %</b>	

**Code d'éthique et de déontologie**

La Financière agricole a mis en place, au cours du dernier exercice financier, un comité consultatif en matière d'éthique. Ce comité a le mandat d'élaborer un code d'éthique et de déontologie pour l'organisation et La Financière agricole l'adoptera au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration se doteront d'un code d'éthique dès le début du prochain exercice financier.



TABLEAUX ET STATISTIQUES

Financement

Tableau 3 - Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2001-2002

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle	17 786	1 505
Encours garanti (M\$)	3 952,4	50,2
Contributions à l'intérêt versées (M\$)	9,6	0,6
Réclamations payées (M\$)	4,30	0,08
Prêts autorisés en 2001-2002 (M\$)	943,7	16,3
Ouvertures de crédit en 2001-2002 (M\$)	112,6	-
Subventions à l'établissement (M\$)	7,2	-

Tableau 4 - La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles et forestiers		Ouvertures de crédit*
	Nombre	Montant (\$)	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	677	73 071 587	1 666 766
Saguenay-Lac-Saint-Jean	263	29 064 065	841 000
Capitale-Nationale	191	26 654 474	93 297
Mauricie	344	59 502 909	1 320 755
Estrie	680	91 099 556	868 500
Montréal-Laval	22	2 630 500	-
Outaouais	89	10 059 300	165 000
Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec	255	31 298 236	2 822 000
Côte-Nord	4	640 000	-
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	65	3 222 834	576 554
Chaudière-Appalaches	1 288	184 674 477	844 448
Lanaudière	314	43 431 349	915 000
Laurentides	242	28 590 521	800 000
Montérégie	1 564	237 600 924	830 000
Centre-du-Québec	856	138 451 628	898 673
<b>Total</b>	<b>6 854</b>	<b>959 992 360</b>	<b>12 641 993**</b>

\*Secteur agricole seulement.  
\*\* N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

Tableau 5 - La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Laitière	59,2	57,1	59,9
Porcine	9,7	11,4	10,5
Grandes cultures	8,6	6,8	9,8
Horticole	5,3	6,4	4,9
Bovine	5,1	5,6	4,2
Avicole	2,1	4,0	1,7
Acéricole	5,0	3,1	2,3
Forêt*	1,1	1,2	1,7
Autres	3,9	4,4	5,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*Prêts forestiers.

Tableau 6 - La répartition des ouvertures de crédit\* selon la production

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Horticole	27,4	11,2	19,9
Bovine	35,9	8,8	40,3
Grandes cultures	8,1	4,4	6,2
Porcine	12,7	1,9	11,7
Laitière	2,8	1,6	6,8
Avicole	1,8	0,4	2,1
Acéricole	-	69,6	2,5**
Autres	11,3	2,1	10,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Secteur agricole seulement.  
\*\* N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

Tableau 7 - La répartition des emprunteurs agricoles et forestiers selon leur statut juridique

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Sociétés	30,6	33,0	31,5
Corporations	33,8	32,8	34,5
Propriétaires uniques	24,4	23,1	24,1
Emprunteurs indivis	8,1	7,8	7,3
Coopératives	2,1	2,1	2,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



TABLEAUX ET STATISTIQUES

Les statistiques sur l'aide à l'établissement

**Tableau 8 - La répartition du nombre de personnes établies\*  
par région administrative**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	40	51	45
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	21	15	17
Capitale-Nationale	12	19	7
Mauricie	12	17	10
Estrie	22	32	19
Outaouais	15	x	3
Abitibi-Témiscamingue	12	21	7
Chaudière-Appalaches	53	70	57
Laval-Lanaudière	17	26	23
Laurentides	12	22	16
Montérégie	73	102	58
Centre-du-Québec	48	55	39

X : Données confidentielles.  
\*Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

**Tableau 9 - La répartition des subventions  
à l'établissement selon la production**

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Laitière	52,6	49,8	55,7
Horticole	10,2	12,4	9,6
Porcine	9,6	10,4	7,4
Bovine	9,0	8,2	6,7
Grandes cultures	7,4	6,5	4,3
Avicole	2,2	4,0	2,5
Autres	9,0	8,7	13,8
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 10 - Le profil des personnes établies\*  
en agriculture**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre	337	432	301
Proportion d'hommes	74 %	65 %	68 %
Proportion de femmes	26 %	35 %	32 %
Âge moyen (années)	27,8	28,6	28,8
Scolarité moyenne	13,8	14,0	13,7
Formation agricole	80 %	77 %	81 %

\*Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.





TABLEAUX ET STATISTIQUES

Assurance

**Tableau 11 - Les résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles**

<b>NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES</b>	18 200
<b>Productions animales</b>	
Valeurs assurées (M\$)	2 086,8
Contributions totales (M\$)	200,8
Compensations (M\$)	134,8
<b>Productions végétales</b>	
Valeurs assurées (M\$)	919,9
Contributions totales (M\$)	221,4
Compensations (M\$)	289,6

Selon le dernier relevé effectué le 25 juillet 2002.

**Tableau 12 - Les résultats de l'assurance récolte**

<b>NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES</b>	13 400
Valeurs assurées (M\$)	780
Contributions totales (M\$)	49
Indemnités (M\$)	32

Selon le dernier relevé effectué le 31 mai 2002.

**Tableau 13 - Les statistiques sur l'assurance récolte pour l'exercice financier de 2001-2002**

Cultures assurées	Clients assurés	Unités assurées (Hectares)	(Autres)	Valeurs assurées(\$)
<b>Système collectif</b>				
Foin	7 653	736 933		179 843 884
Maïs fourrager	2 240	22 497		29 145 795
Céréales	4 517	103 747		45 043 818
Maïs-grain	1 806	102 487		85 503 111
Miel	40		11 665 ruches	1 593 291
<b>Système individuel</b>				
Blé	736	16 894		9 086 355
Orge	1 525	40 360		19 948 258
Avoine	670	17 929		7 170 755
Maïs-grain	3 443	217 872		197 686 736
Soya	2 891	94 156		66 199 732
Sarrasin	6	124		32 002
Pois sec	23	326		174 274
Haricot sec	155	3 935		3 354 572
Canola	68	1 642		746 324
Fraises	53	160		1 779 844
Framboises	10	16		137 559
Bleuets	97	9 325		4 437 859
Pommiers	137		605 289 arbres	9 894 843
Pommes	287		308 688 unités arbres	15 668 663
Légumes de transformation	453	14 032		14 970 576
Tabac	56	1 417		16 153 543
Lin textile	x	x		19 632
Cultures de serre	7		3 432 mètres carrés	108 615
<b>Légumes maraîchers</b>				
« A » multirisques	111	1 645		6 939 297
« B » grêle	228	4 889		31 590 891
« C » plants vivaces	4	7		20 217
« D » gel	76	771		3 503 243
Pommes de terre	148	10 741		29 027 006
<b>Total assurance récolte</b>	<b>13 470<sup>(1)</sup></b>	<b>1 401 946</b>		<b>779 780 695</b>

Selon le dernier relevé effectué le 31 mai 2002.

X: Données confidentielles.

(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture

**Tableau 14 - Les statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier de 2001-2002**

Produits assurables assurance stabilisation	Année d'assurance	Valeurs assurées (000 000 \$)	Nombre d'unités assurées (Hectares)	(Autres)
Veaux d'embouche	2001	197,5		210 704 <sup>(1)</sup>
Bouvillons et bovins d'abattage	2001	217,5		41 178 302 <sup>(2)</sup>
Veaux de grain	2001	65,4		81 944 <sup>(3)</sup>
Veaux de lait	2001	142,0		147 356 <sup>(3)</sup>
Porcelets	2001-2002	407,1		378 252 <sup>(4)</sup>
Porcs	2001-2002	1 021,6		6 747 843 <sup>(5)</sup>
Agneaux	2001	35,7		152 713 <sup>(6)</sup>
Pommes de terre	2000-2001	48,5	11 813,3	
<b>Céréales, maïs-grain et soya:</b>				
■ avoine	2000-2001	53,0	72 739,9	
■ blé fourrager	2000-2001	13,5	15 966,8	
■ blé de consommation humaine	2000-2001	10,4	11 986,0	
■ maïs-grain	2000-2001	539,5	408 443,3	
■ orge	2000-2001	93,9	119 539,6	
■ soya	2000-2001	137,4	151 796,5	
Pommes	2000-2001	23,7		35 702 <sup>(7)</sup>
<b>Total productions animales</b>		<b>2 086,8</b>		
<b>Total productions végétales</b>		<b>919,9</b>		
<b>Total</b>		<b>3 006,7</b>		

Selon le dernier relevé effectué le 25 juillet 2002.

1. Nombre de vaches.

2. Nombre de kilogrammes de gain.

3. Nombre de veaux.

4. Nombre de truies.

5. Nombre de porcs.

6. Nombre de brebis.

7. Nombre de tonnes métriques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



**LAURENT PELLERIN**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
*Président général*  
*Union des producteurs agricoles*



**MARCEL LEBLANC**  
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
*Sous-ministre*  
*Ministère de l'Agriculture,*  
*des Pêcheries et de l'Alimentation*



**ANDRÉ DICAIRE**  
*Président-directeur général*  
*La Financière agricole du Québec*



**MARIO BOUCHARD**  
*Sous-ministre associé à l'Énergie*  
*et aux Changements climatiques,*  
*Ministère des Ressources naturelles*



**RÉNALD BOUCHER\***  
*Ex-président et chef de l'exploitation*  
*Fédération des caisses Desjardins du Québec*



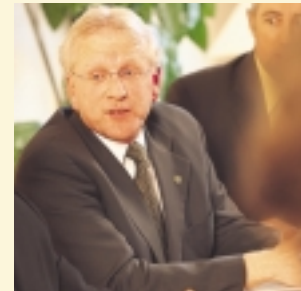
**ANNETTE HARNOIS-COUTU**  
*Présidente*  
*Fédération de l'Union des producteurs*  
*agricoles de Lanaudière*



**DENIS COUTURE**  
*Président*  
*Fédération des producteurs de cultures*  
*commerciales du Québec*



**SYLVIE GRONDIN, CGA**  
*Vice-présidente aux affaires corporatives*  
*La Financière agricole du Québec*



**JEAN LAROSE**  
*Directeur général*  
*Union des producteurs agricoles*



**PIERRE LEMIEUX\***  
*Président*  
*Fédération des producteurs*  
*agricoles du Québec*



**LOUISE OUELLET\***  
*Sous-ministre associée au Territoire*  
*Ministère des Ressources naturelles*



**M<sup>re</sup> RENÉE SAINT-HILAIRE**  
*Secrétaire générale*  
*La Financière agricole du Québec*

\*Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification.

A N N E X E 4

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

**JEAN-MARC LAFRANCE**

*Vice-président aux assurances et  
à la protection du revenu*

**MARC-A. GAGNON**

*Vice-président à la clientèle*

**NORMAN JOHNSTON**

*Vice-président au financement*



**ANDRÉ DICAIRE**

*Président-directeur général*

**SYLVIE GRONDIN, CGA**

*Vice-présidente aux affaires corporatives*

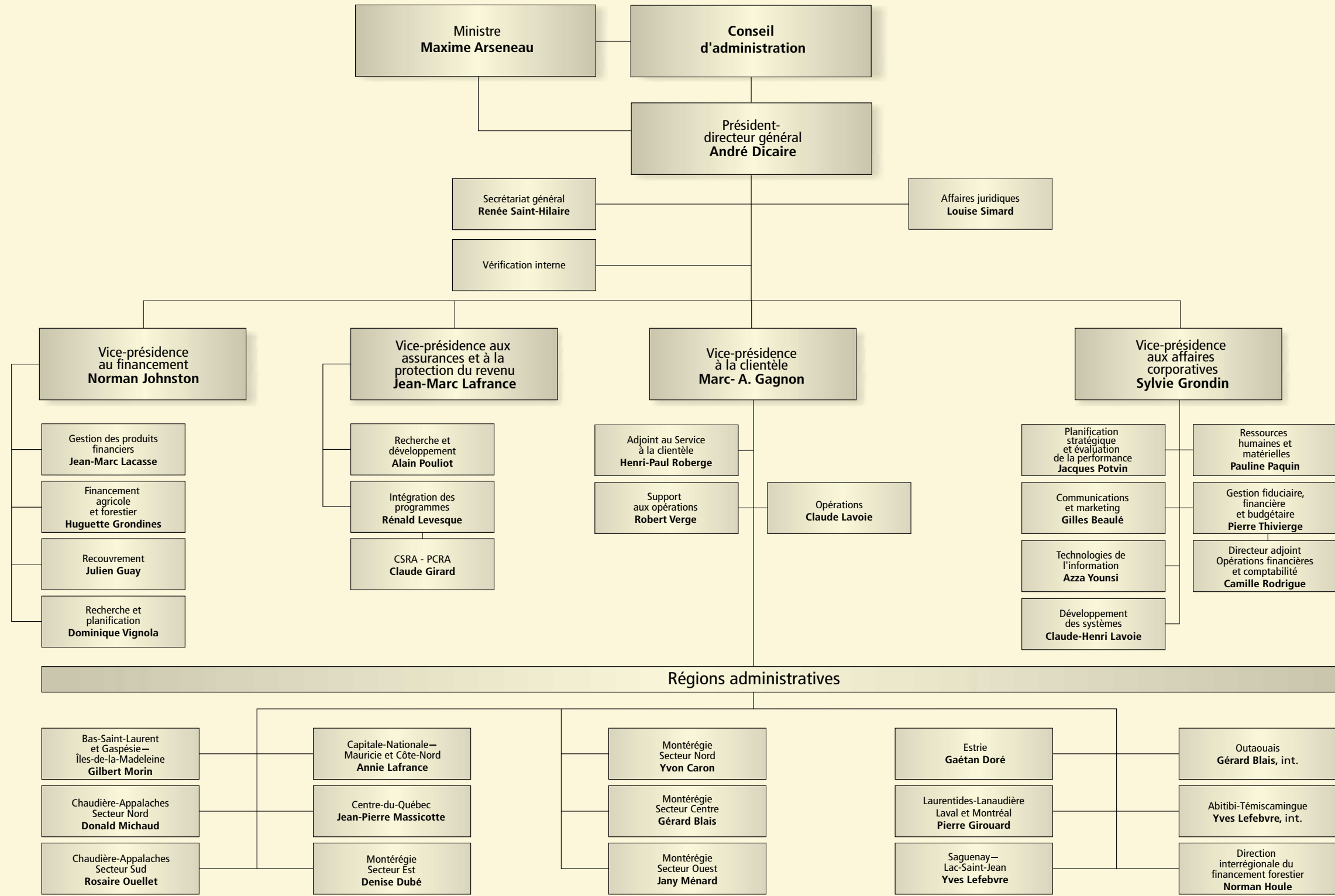
A N N E X E 5

---

ORGANIGRAMME DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ANNEXE 5

ORGANIGRAMME DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



POUR NOUS JOINDRE

SERVICES CENTRAUX

**Québec**

- **Siège social**  
930, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 4Y6  
Téléphone : (418) 643-2610  
Télécopieur : (418) 646-9712  
Courriel : [financiereagricole@fadq.qc.ca](mailto:financiereagricole@fadq.qc.ca)

**Lévis**

- 5825, rue Saint-Georges  
Lévis (Québec) G1V 4L2  
Téléphone : (418) 838-5602  
Télécopieur : (418) 833-3871

CENTRES DE SERVICES

**Bas-Saint-Laurent, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

- **Centre de services de Rimouski (financement)**  
337, rue Moreault, bureau 2.05  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Téléphone : (418) 727-3754  
Télécopieur : (418) 727-3564  
Courriel : [rimouski@fadq.qc.ca](mailto:rimouski@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Rimouski (assurances)**  
337, rue Moreault, RC  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Téléphone : (418) 727-3586  
Télécopieur : (418) 727-3917  
Courriel : [rimouski@fadq.qc.ca](mailto:rimouski@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Rivière-du-Loup (financement)**  
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone : (418) 867-1264  
Télécopieur : (418) 867-4126  
Courriel : [riviere-du-loup@fadq.qc.ca](mailto:riviere-du-loup@fadq.qc.ca)

**Chaudière-Appalaches**

- **Centre de services de Lévis (financement)**  
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079  
Lévis (Québec) G6V 4Z2  
Téléphone : (418) 833-7575  
Télécopieur : (418) 835-0587  
Courriel : [levis@fadq.qc.ca](mailto:levis@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Lévis (assurances)**  
1120, boulevard de la Rive-Sud, bureau 130  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6  
Téléphone : (418) 834-8111  
Télécopieur : (418) 834-7224  
Courriel : [levis@fadq.qc.ca](mailto:levis@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Saint-Georges (financement)**  
11500, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 110  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3  
Téléphone : (418) 226-3110  
Télécopieur : (418) 226-3500  
Courriel : [saint-georges@fadq.qc.ca](mailto:saint-georges@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Saint-Joseph-de-Beauce (assurances)**  
1115, avenue du Palais  
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) GOS 2V0  
Téléphone : (418) 397-7884  
Télécopieur : (418) 397-7000  
Courriel : [saint-joseph@fadq.qc.ca](mailto:saint-joseph@fadq.qc.ca)

**Centre-du-Québec**

- **Centre de services de Nicolet (financement)**  
460, boulevard Louis-Frédéric  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : (819) 293-6106  
Télécopieur : (819) 293-8426  
Courriel : [nicolet@fadq.qc.ca](mailto:nicolet@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Nicolet (assurances)**  
460, boulevard Louis-Frédéric, RC  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : (819) 293-6991  
Télécopieur : (819) 293-8784  
Courriel : [nicolet@fadq.qc.ca](mailto:nicolet@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Victoriaville (financement)**  
62, rue Saint-Jean-Baptiste  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
Téléphone : (819) 758-8239  
Télécopieur : (819) 752-7950  
Courriel : [victoriaville@fadq.qc.ca](mailto:victoriaville@fadq.qc.ca)

**Montérégie**

- **Centre de services de Saint-Hyacinthe**  
Les Galeries Saint-Hyacinthe  
3100, boulevard Laframboise, bureau 204  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4  
Téléphone : (450) 778-6635  
Télécopieur : (450) 778-6610  
Courriel : [saint-hyacinthe@fadq.qc.ca](mailto:saint-hyacinthe@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Granby (financement)**  
356, rue Principale, bureau 100  
Granby (Québec) J2G 2W6  
Téléphone : (450) 776-7145  
Télécopieur : (450) 776-7127  
Courriel : [granby@fadq.qc.ca](mailto:granby@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (financement)**  
1005, boulevard du Séminaire Nord, bureau 100  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7  
Téléphone : (450) 348-4948  
Télécopieur : (450) 349-5009  
Courriel : [saint-jean@fadq.qc.ca](mailto:saint-jean@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (assurances)**  
875, 1<sup>re</sup> Rue  
Iberville (Québec) J2X 3C7  
Téléphone : (450) 346-8780  
Télécopieur : (450) 358-9780  
Courriel : [saint-jean@fadq.qc.ca](mailto:saint-jean@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield (financement)**  
157, rue Victoria, bureau 108  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5  
Téléphone : (450) 370-3040  
Télécopieur : (450) 370-3045  
Courriel : [valleyfield@fadq.qc.ca](mailto:valleyfield@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de La Prairie (assurances)**  
170, boul. Taschereau, bureau 245  
La Prairie (Québec) J5R 5H6  
Téléphone : (450) 444-1678  
Télécopieur : (450) 444-1748  
Courriel : [laprairie@fadq.qc.ca](mailto:laprairie@fadq.qc.ca)

**Estrie**

- **Centre de services de Sherbrooke (financement)**  
4260, boul. Bourque, bureau 1.20  
Rock Forest (Québec) J1N 2A5  
Téléphone : (819) 820-3323  
Télécopieur : (819) 820-3016  
Courriel : [sherbrooke@fadq.qc.ca](mailto:sherbrooke@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Sherbrooke (assurances)**  
4260, boul. Bourque, bureau 1.20  
Rock Forest (Québec) J1N 4B3  
Téléphone : (819) 820-3393  
Télécopieur : (819) 820-3925  
Courriel : [sherbrooke@fadq.qc.ca](mailto:sherbrooke@fadq.qc.ca)

**Outaouais**

- **Centre de services de Gatineau (financement)**  
4, rue Taschereau, bureau 300  
Hull (Québec) J8Y 2V5  
Téléphone : (819) 772-3044  
Télécopieur : (819) 772-3279  
Courriel : [gatineau@fadq.qc.ca](mailto:gatineau@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Gatineau (assurances)**  
999, rue Dollard  
Buckingham (Québec) J8L 3E6  
Téléphone : (819) 986-1997  
Télécopieur : (819) 986-1529  
Courriel : [gatineau@fadq.qc.ca](mailto:gatineau@fadq.qc.ca)

**Abitibi-Témiscamingue**

- **Centre de services de Rouyn-Noranda (financement)**  
180, boulevard Rideau, bureau 2.13  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone : (819) 763-3759  
Télécopieur : (819) 763-3617  
Courriel : [rouyn@fadq.qc.ca](mailto:rouyn@fadq.qc.ca)
- **Centre de services d'Amos (assurances)**  
306, 6<sup>e</sup> Rue Ouest  
Amos (Québec) J9T 2T5  
Téléphone : (819) 444-5335  
Télécopieur : (819) 444-5382  
Courriel : [amos@fadq.qc.ca](mailto:amos@fadq.qc.ca)

**Lanaudière, Laval, Montréal et Laurentides**

- **Centre de services de l'Assomption (financement)**  
867, boulevard L'Ange-Gardien, C. P. 3250  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Téléphone : (450) 589-2204  
Télécopieur : (450) 589-9727  
Courriel : [assomption@fadq.qc.ca](mailto:assomption@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Charlemagne (assurances)**  
100, rue Grenier, bureau 102  
Charlemagne (Québec) J5Z 4C6  
Téléphone : (450) 581-7171  
Télécopieur : (450) 581-8396  
Courriel : [charlemagne@fadq.qc.ca](mailto:charlemagne@fadq.qc.ca)

**Capitale-Nationale, Mauricie et Côte-Nord**

- **Centre de services de Trois-Rivières (financement)**  
2505, rue Sidbec Sud  
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6  
Téléphone : (819) 371-6632  
Télécopieur : (819) 371-6970  
Courriel : [trois-rivieres@fadq.qc.ca](mailto:trois-rivieres@fadq.qc.ca)
- **Centre de services de Trois-Rivières (assurances)**  
430, rue Saint-Laurent, bureau 140  
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6H3  
Téléphone : (819) 371-6609  
Télécopieur : (819) 371-6975  
Courriel : [trois-rivieres@fadq.qc.ca](mailto:trois-rivieres@fadq.qc.ca)

**Saguenay – Lac-Saint-Jean**

- **Centre de services d'Alma (financement)**  
Complexe Jacques-Gagnon  
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208  
Alma (Québec) G8B 7A6  
Téléphone : (418) 668-2369  
Télécopieur : (418) 668-0880  
Courriel : [alma@fadq.qc.ca](mailto:alma@fadq.qc.ca)
- **Centre de services d'Alma (assurances)**  
801, chemin du Pont Taché Nord  
Alma (Québec) G8B 5W2  
Téléphone : (418) 662-6682  
Télécopieur : (418) 662-2811  
Courriel : [alma@fadq.qc.ca](mailto:alma@fadq.qc.ca)

**Direction interrégionale du financement forestier**

- 2505, rue Sidbec Sud  
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6  
Téléphone : (819) 371-6632  
Télécopieur : (819) 371-6970  
Courriel : [trois-rivieres@fadq.qc.ca](mailto:trois-rivieres@fadq.qc.ca)



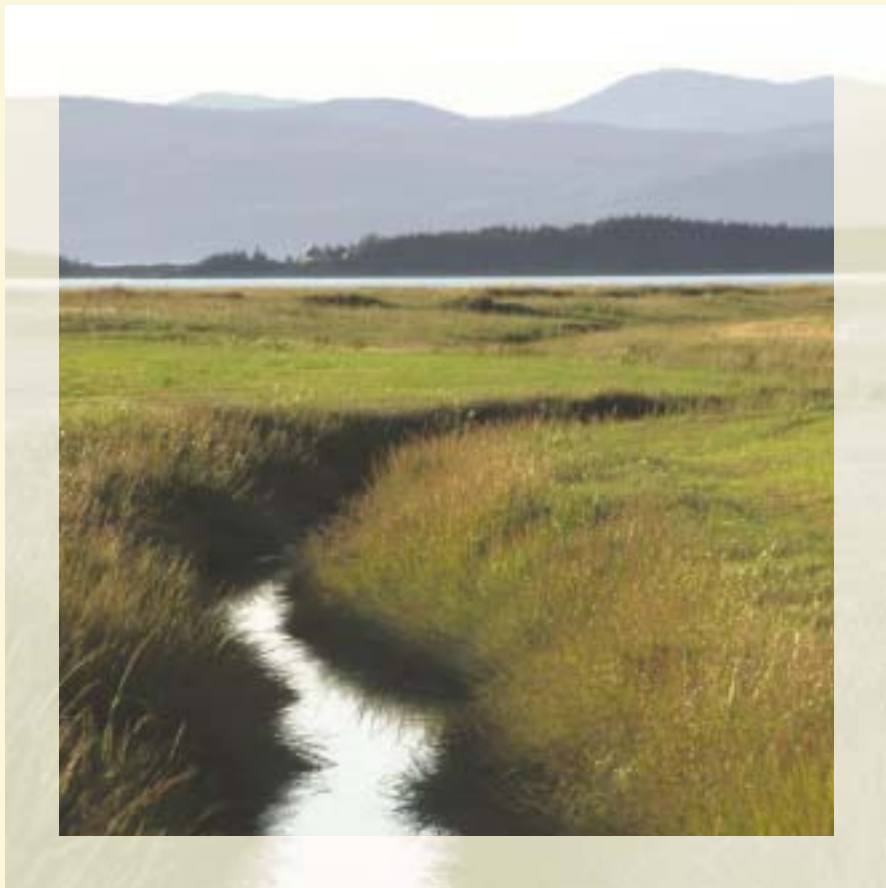


États financiers  
2001-2002



## Table des matières

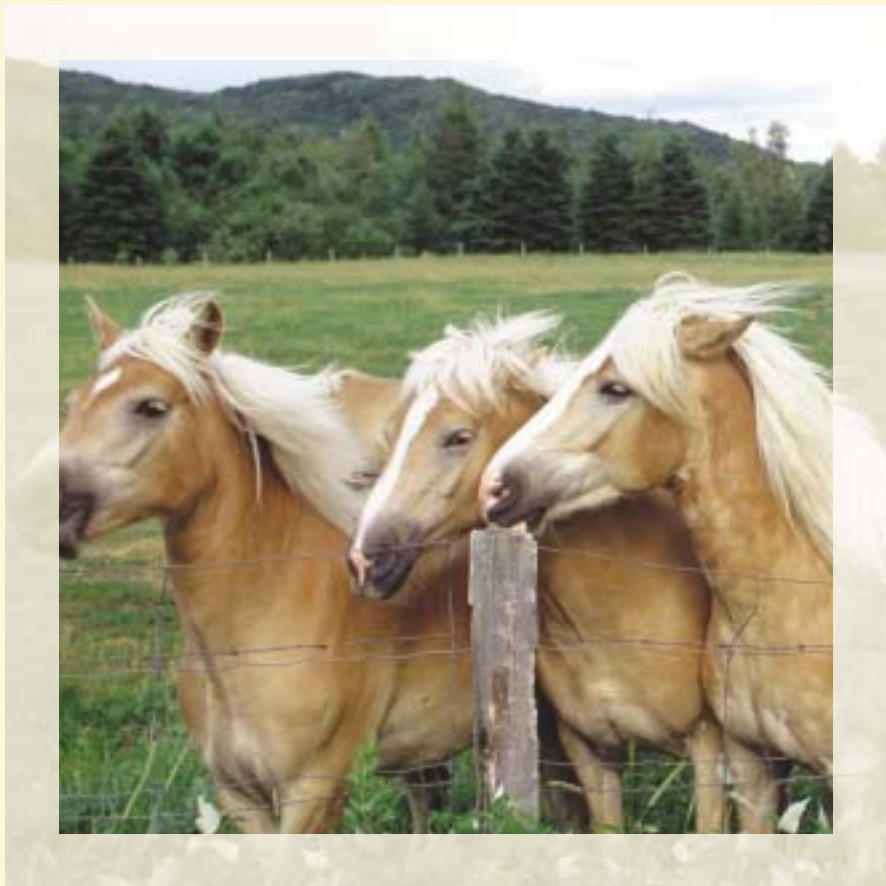
■ <i>La Financière agricole du Québec</i> .....	3
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b> .....	5
<b>RAPPORT DU VÉRIFICATEUR</b> .....	7
<b>ÉTATS FINANCIERS</b> .....	8
Revenus et dépenses et excédent consolidé .....	8
Bilan consolidé .....	9
Flux de trésorerie consolidé .....	10
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles - Revenus et dépenses et déficit .....	11
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles - Bilan .....	12
Fonds d'assurance-récolte - Revenus et dépenses et excédent .....	13
Fonds d'assurance-récolte - Bilan .....	14
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes - Revenus et dépenses et excédent .....	15
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes - Bilan .....	15
Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole - Revenus et dépenses .....	16
Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole - Bilan .....	16
Notes complémentaires .....	17
■ <i>Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers</i> .....	25
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b> .....	27
<b>RAPPORT DU VÉRIFICATEUR</b> .....	29
<b>ÉTATS FINANCIERS</b> .....	30
Revenus et dépenses et excédent .....	30
Bilan .....	31
Flux de trésorerie .....	32
Notes complémentaires .....	33



*La Financière agricole du Québec*  
(note 1)

# ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002



## Rapport de la direction

Les états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de

ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,

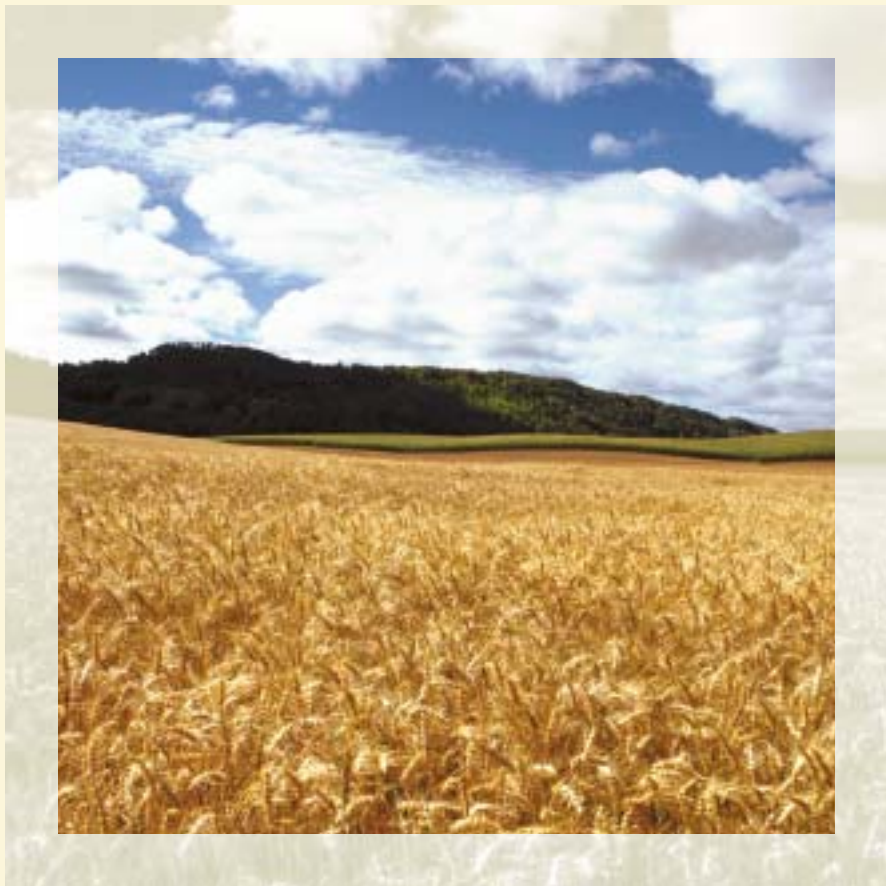


*Le président-directeur général,  
André Dicaire*



*La vice-présidente aux affaires corporatives,  
Sylvie Grondin, CGA*

Québec, le 5 août 2002



## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes et d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2002 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état de revenus et dépenses du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière

à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Doris Paradis*

La vérificatrice générale par intérim,  
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 août 2002

*La Financière agricole du Québec***Revenus et dépenses et excédent consolidé**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002
<b>REVENUS</b>	
Contribution du gouvernement du Québec	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 4)	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	151 852
Droits administratifs	1 041
Intérêts sur prêts	1 322
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	447
Autres revenus	84
	<b>471 529</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Contribution aux Fonds :	
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	281 489
d'assurance-récolte	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	137
Contribution au paiement de l'intérêt	10 188
Subvention en capital	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	23 800
Compte de stabilisation du revenu net – Gouvernement du Canada	6 925
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500
Frais d'administration (note 6)	47 129
Intérêts sur dette à long terme	887
Autres dépenses	1
	<b>408 951</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>62 578</b>
L'excédent à la fin comprend :	
Excédent affecté à la réserve générale (note 7)	49 150
Excédent non affecté	13 428
	<b>62 578</b>



*La Financière agricole du Québec***Bilan consolidé**

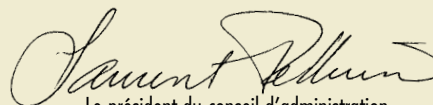
au 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	Au 1 <sup>er</sup> avril 2001
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	27 225	444
Placements temporaires (note 8)	17 486	-
Débiteurs et intérêts courus	658	511
Versements à recevoir sur prêts (note 9)	2 317	2 522
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 10)	86 030	50 000
À recevoir du gouvernement du Québec	409	14 709
À recevoir du gouvernement du Canada	20 026	-
Frais payés d'avance	261	46
	<b>154 412</b>	<b>68 232</b>
<b>À recevoir du gouvernement du Québec (note 11)</b>	<b>8 345</b>	<b>12 933</b>
<b>Prêts (note 9)</b>	<b>19 957</b>	<b>24 043</b>
<b>Immobilisations (note 12)</b>	<b>3 876</b>	<b>4 237</b>
	<b>186 590</b>	<b>109 445</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et frais courus (note 13)	29 322	14 747
Dû au gouvernement du Québec	4 961	4 956
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 613	-
Provision pour vacances	3 453	3 265
	<b>40 349</b>	<b>22 968</b>
<b>Aide gouvernementale reportée</b>	<b>90</b>	<b>109</b>
<b>Avance du gouvernement du Québec (note 14)</b>	<b>12 000</b>	<b>-</b>
<b>Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 4)</b>	<b>40 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Provision pour congés de maladie (note 18)</b>	<b>9 973</b>	<b>9 668</b>
<b>Dette à long terme (note 15)</b>	<b>21 600</b>	<b>26 700</b>
	<b>124 012</b>	<b>109 445</b>
<b>EXCÉDENT (note 7)</b>	<b>62 578</b>	<b>-</b>
	<b>186 590</b>	<b>109 445</b>

Engagements (note 19)  
Événements postérieurs à la date du bilan (note 21)



Le président-directeur général,  
André Dicaire



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

*La Financière agricole du Québec***Flux de trésorerie consolidé**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	
Excédent des revenus sur les dépenses	62 578
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie	
Amortissement des immobilisations	1 660
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(19)
	<b>64 219</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :	
Débiteurs et intérêts courus	(147)
Versements à recevoir sur prêts	205
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(36 030)
À recevoir du gouvernement du Québec	14 300
À recevoir du gouvernement du Canada	(20 026)
Frais payés d'avance	(215)
Créditeurs et frais courus	14 575
Dû au gouvernement du Québec	5
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 613
Provision pour vacances	172
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)
Provision pour congés de maladie	282
Encaissements de prêts	4 086
Versement reçu du gouvernement du Québec pour les congés de maladie et les vacances	4 627
	<b>(25 553)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>38 666</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	
Acquisition d'immobilisations	(1 299)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(1 299)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(5 100)
Avance du gouvernement du Québec	12 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>6 900</b>
<b>VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>44 267</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>	<b>444</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>	<b>44 711</b>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :	
Encaisse	27 225
Placements temporaires	17 486
	<b>44 711</b>

*La Financière agricole du Québec***Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles****Revenus et dépenses et déficit**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

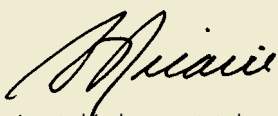
	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Contributions des adhérents	140 745	171 402
Contribution du gouvernement du Québec	-	342 804
Contribution de La Financière agricole du Québec	281 489	-
Revenus de placements temporaires	103	2 342
Autres revenus	-	7
	<b>422 337</b>	<b>516 555</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Intérêts sur emprunts	248	223
Compensations aux adhérents	424 434	406 107
	<b>424 682</b>	<b>406 330</b>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>(2 345)</b>	<b>110 225</b>
<b>DÉFICIT AU DÉBUT</b>	<b>(29 983)</b>	<b>(140 208)</b>
<b>DÉFICIT À LA FIN</b>	<b>(32 328)</b>	<b>(29 983)</b>

*La Financière agricole du Québec*  
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

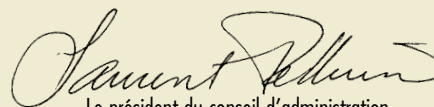
**Bilan**

au 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Placements temporaires (note 8)	63 874	-
Débiteurs et intérêts courus	2 239	3 777
Créances interfonds (note 16)	2 148	88 216
Avances aux adhérents (note 17)	205 861	157 622
	<b>274 122</b>	<b>249 615</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	315	-
Créditeurs et frais courus (note 13)	19 014	38 766
Créances interfonds (note 16)	40 688	24 827
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	86 030	-
Dû au gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	-	8 159
Contributions non gagnées	87 235	119 280
Provision pour compensations	73 168	88 566
	<b>306 450</b>	<b>279 598</b>
<b>DÉFICIT (note 24)</b>	<b>(32 328)</b>	<b>(29 983)</b>
	<b>274 122</b>	<b>249 615</b>



Le président-directeur général,  
André Dicaire



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

*La Financière agricole du Québec***Fonds d'assurance-récolte****Revenus et dépenses et excédent**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

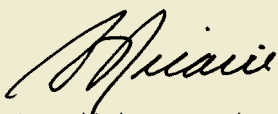
	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Contributions des adhérents	26 139	20 268
Contribution du gouvernement du Québec	-	20 516
Contribution de La Financière agricole du Québec	23 340	-
Autres contributions	-	248
Revenus de placements temporaires	1 121	7 657
	<b>50 600</b>	<b>48 689</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Intérêts sur emprunts	4	-
Indemnités aux adhérents	32 552	127 437
	<b>32 556</b>	<b>127 437</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>18 044</b>	<b>(78 748)</b>
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>	<b>34 105</b>	<b>112 853</b>
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>52 149</b>	<b>34 105</b>

*La Financière agricole du Québec*  
Fonds d'assurance-récolte

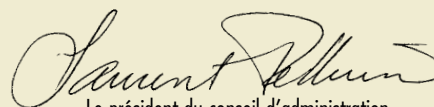
**Bilan**

au 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	251	-
Placements temporaires (note 8)	22 111	25 910
Débiteurs et intérêts courus	403	273
Créances interfonds (note 16)	32 400	24 827
Contribution à recevoir du gouvernement du Canada	13	13
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	-	205
Contribution à recevoir de La Financière agricole du Québec	511	-
	<b>55 689</b>	<b>51 228</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	-	3 599
Créditeurs et frais courus	437	1 656
Contributions non gagnées	263	624
Provision pour indemnités	2 840	11 244
	<b>3 540</b>	<b>17 123</b>
<b>EXCÉDENT (note 25)</b>	<b>52 149</b>	<b>34 105</b>
	<b>55 689</b>	<b>51 228</b>



Le président-directeur général,  
André Dicaire



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

*La Financière agricole du Québec*  
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

**Revenus et dépenses et excédent**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Intérêts sur placements temporaires	535	1 138
<b>DÉPENSES</b>		
	-	-
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>535</b>	<b>1 138</b>
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>	<b>13 555</b>	<b>20 527</b>
	<b>14 090</b>	<b>21 665</b>
Capital et intérêts distribués (note 2)	(345)	(8 110)
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>13 745</b>	<b>13 555</b>

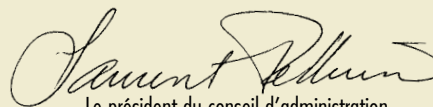
**Bilan**

au 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	24	94
Placements temporaires (note 8)	5 494	21 349
Intérêts courus	8	222
Créances interfonds (note 16)	8 288	-
	<b>13 814</b>	<b>21 665</b>
<b>PASSIF</b>		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	69	474
Dû aux producteurs de céréales, maïs-grain et soya	-	7 636
	<b>69</b>	<b>8 110</b>
<b>EXCÉDENT (note 2)</b>	<b>13 745</b>	<b>13 555</b>
	<b>13 814</b>	<b>21 665</b>



Le président-directeur général,  
André Dicaire



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

*La Financière agricole du Québec***Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole** (note 2)**Revenus et dépenses**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

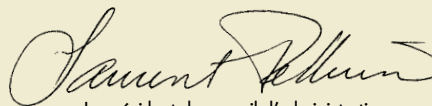
	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Contribution du gouvernement du Canada	(83)	3 528
Contribution du gouvernement du Québec	(108)	2 126
	<b>(191)</b>	<b>5 654</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Indemnités	(191)	5 654

**Bilan**

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	56	61
Placements temporaires (note 8)	2 196	95 000
Intérêts courus	5	-
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3	-
Contribution du gouvernement du Canada à recevoir	1 425	1 503
	<b>3 685</b>	<b>96 564</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et frais courus	66	-
Créances interfonds (note 16)	2 148	88 216
Dû au gouvernement du Québec	1 471	4 271
Provision pour indemnités	-	4 077
	<b>3 685</b>	<b>96 564</b>


Le président-directeur général,  
André Dicaire

Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin



## La Financière agricole du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2002

(en milliers de dollars)

#### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 17 avril 2001 en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-O.1). Elle est issue du regroupement de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole. La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assume, entre autres, la continuité des programmes et services offerts par la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole. Cette nouvelle société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Les opérations de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole survenues entre le 1<sup>er</sup> et le 17 avril 2001 sont présentées dans ces états financiers.

#### 2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

##### I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif.

À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

##### II) Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

##### III) Assurance-prêts agricoles et forestiers

La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

##### IV) Contribution au paiement de l'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et forestières, en contribuant au paiement de l'intérêt.

##### V) Subvention en capital

Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles.

##### VI) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

Le Programme canadien du revenu agricole a été mis en place pour couvrir les années financières 2000, 2001 et 2002. Il fait partie de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles. Tout comme l'ACRA, qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Les opérations du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole se terminent avec le présent exercice financier car elles ne couvraient que les indemnités réclamées à l'égard des années 1998 et 1999. Le solde de la part des producteurs sera éventuellement transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation.

##### VII) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le programme Compte de stabilisation du revenu agricole est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2001 alors que les premières transactions ont eu lieu en avril 2002. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles.

##### VIII) Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. Au 31 mars 2002, il ne reste que la part du fédéral et du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté, lors de la constitution de La Financière agricole, de lui céder sa part évaluée à 5,9 millions de dollars.

#### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction de la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

##### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

## La Financière agricole du Québec

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de sa filiale, Capital Financière agricole inc. Cette dernière est une compagnie constituée le 15 janvier 2002 en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Les Fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Matériel et équipement	20 % à 100 %
Développement informatique	20 % à 100 %

### Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

### Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

## Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2001 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 24.

## 4. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

## 5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada aux programmes agricoles administrés par La Financière agricole du Québec pour les différents volets de l'Accord-cadre s'établit comme suit :

	2002
1) Programmes généraux de gestion des risques agricoles	69 796
2) Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	25 956
3) Aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles	56 100
	<b>151 852</b>

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants pour le présent exercice financier :

	2002
Assurance stabilisation des revenus agricoles	128 686
Assurance récolte	18 593
Programme canadien du revenu agricole	4 573
	<b>151 852</b>

## 6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002
Traitements et avantages sociaux	36 731
Services de transport et de communication	2 972
Loyers	3 079
Services professionnels, administratifs et autres	1 578
Fournitures et approvisionnements	766
Amortissement des immobilisations	1 660
Entretien et réparations	216
Dépenses de réaménagement	127
	<b>47 129</b>

Le gouvernement du Canada rembourse 50 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole. Ces sommes sont constatées à titre de contribution du gouvernement du Canada. Les frais d'administration ont été attribués aux programmes suivants pour le présent exercice financier :

	2002
Assurance stabilisation des revenus agricoles	8 015
Assurance récolte	14 732
Financement agricole	18 794
Financement forestier	1 191
Programme canadien du revenu agricole	925
Compte de stabilisation du revenu agricole	3 472
	<b>47 129</b>

## 7. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, une somme de 49 150 milliers de dollars a été affectée à cette réserve générale.

## 8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec	2002	Au 1 <sup>er</sup> avril 2001
Papiers commerciaux et acceptations bancaires, 2,05 % à 2,12 %, échéant jusqu'au 11 avril 2002 (la valeur marchande au 31 mars 2002 est égale au coût)	17 486	-

### Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2002	2001
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	63 697	-
Dépôts à vue, 2,02 %	177	-
	<b>63 874</b>	-

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des dépôts à participation et des dépôts à vue est égale à leur coût.

### Fonds d'assurance-récolte

	2002	2001
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	21 557	-
Dépôts à vue, 2,02 %	554	25 910
	<b>22 111</b>	25 910

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des dépôts à participation et des dépôts à vue est égale à leur coût.

### Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

	2002	2001
Acceptations bancaires 2,08 %, échéant le 2 avril 2002 (la valeur marchande en 2002 : 5 498 milliers de dollars; en 2001 : 21 579 milliers de dollars)	5 494	21 349

### Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

	2002	2001
Acceptations bancaires 2,05 %, échéant le 4 avril 2002 (la valeur marchande en 2002 : 2 199 milliers de dollars; en 2001 : 95 000 milliers de dollars)	2 196	95 000

## 9. PRÊTS

Les prêts portent intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8 %.

## 10. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2002	Au 1 <sup>er</sup> avril 2001
Sans intérêt ni modalité de remboursement	44	-
Portant intérêts à des taux variant entre 2,05 % et 2,14 % pour l'exercice en cours, sans modalité de remboursement	85 986	50 000
	<b>86 030</b>	50 000

## 11. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les congés de maladie accumulés lors de la constitution de la société, pour le secteur agricole, seront remboursés par le gouvernement du Québec, alors que les congés de maladie et les vacances accumulés pour le secteur forestier sont assumés par celui-ci.

## 12. IMMOBILISATIONS

	2002		Au 1 <sup>er</sup> avril 2001	
	Coût	Amortissement Cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 195	788	1 407	1 532
Développement informatique	3 466	997	2 469	2 705
	5 661	1 785	3 876	4 237

## 13. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

## La Financière agricole du Québec

	2002	Au 1 <sup>er</sup> avril 2001
Rémunération	1 266	661
Fonctionnement	1 610	1 079
Contribution au Fonds d'assurance-récolte	511	-
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	10 042	-
Contribution fédérale à rembourser	5 425	-
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 662	5 823
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	-
Subvention en capital	8 293	7 146
Dû au Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	3	-
Autres	10	38
	<b>29 322</b>	<b>14 747</b>

## Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

De la somme comptabilisée au 31 mars 2002, un montant de 18 388 milliers de dollars (2001 : 38 216 milliers de dollars) représente la partie non remboursée aux producteurs à titre de crédit de cotisation relative aux sommes reçues en vertu de l'Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour 1998, 1999 et 2000. Le tiers de la contribution reçue est remis aux producteurs participant à l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

## 14. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette avance consentie le 20 mars 2002 pour la constitution de la filiale, Capital Financière agricole inc., porte intérêts au moins de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale. L'intérêt sera payable à compter de l'année où la filiale réalisera des bénéfices, et ce, au 31 mars de chaque année. L'avance viendra à échéance à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.

## 15. DETTE À LONG TERME

	2002	Au 1 <sup>er</sup> avril 2001
Institutions privées	15 600	18 600
Fonds de financement du ministère des Finances	6 000	8 100
	<b>21 600</b>	<b>26 700</b>

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2003. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

## 16. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds, portant intérêts à des taux variant entre 2,05 % et 2,14 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, ne s'assortissent d'aucun mode de remboursement ou d'encaissement prédéterminé.

Dû par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :

	2002	2001
Au Fonds d'assurance-récolte	32 400	24 827
Au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	8 288	-
	<b>40 688</b>	<b>24 827</b>

Dû par le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole :

	2002	2001
Au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	2 148	88 216

## 17. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

	2002	2001
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	202 945	155 554
Producteurs de pommes	2 916	2 068
	<b>205 861</b>	<b>157 622</b>

## 18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

## Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 143 milliers de dollars. Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## Provision pour congés de maladie

	2002
Solde au début	9 668
Charge de l'exercice	851
Prestations versées au cours de l'exercice	(546)
<b>Solde à la fin</b>	<b>9 973</b>

## 19. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions en capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2003, 2004 et 2005 totalisent 4 552 milliers de dollars (5 356 milliers de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2001).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2002-2003 sont de 500 000 \$. Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les cinq exercices financiers subséquents.

La Financière agricole du Québec s'est engagée envers le gouvernement fédéral à verser une somme de 56,1 millions de dollars au cours des deux prochains exercices financiers au Compte de stabilisation du revenu agricole.

## 20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

Loyers — Société immobilière du Québec	2 860
Fournitures — Fonds des services gouvernementaux	1 164
Subvention — Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500
Sécurité — Commission de la santé et de la sécurité du travail	169
Mesurage — Fonds d'information géographique et foncière	46

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU BILAN

Le 23 avril 2002, Capital Financière agricole inc. a émis à La Financière agricole du Québec 23 999 actions de catégorie A, portant ainsi le total du capital-actions à 24 millions de dollars. La Financière agricole du Québec détient 100% des actions.

Le 28 mars 2002, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars. Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Au 30 juin 2002, le solde de l'ouverture de crédit était de 36 millions de dollars.

## 22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

## 23. INFORMATIONS SECTORIELLES

	2002		
	Forestier	Agricole	Total
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec	1 783	305 000	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec	-	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada	-	151 852	151 852
Droits administratifs	47	994	1 041
Intérêts sur prêts	167	1 155	1 322
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	2	445	447
Autres revenus	-	84	84
	1 999	469 530	471 529
<b>DÉPENSES</b>			
Contribution aux Fonds :			
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	-	281 489	281 489
d'assurance-récolte	-	23 340	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	137	-	137
Contribution au paiement de l'intérêt	558	9 630	10 188
Subvention en capital	-	7 858	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	-	6 697	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	-	23 800	23 800
Compte de stabilisation du revenu net – Gouvernement du Canada	-	6 925	6 925
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	-	500	500
Frais d'administration	1 191	45 938	47 129
Intérêts sur dette à long terme	113	774	887
Autres dépenses	-	1	1
	1 999	406 952	408 951
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN</b>	-	62 578	62 578

## ÉTATS FINANCIERS

## 23. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

	2002			Au 1 <sup>er</sup> avril 2001		
	Forestier	Agricole	Total	Forestier	Agricole	Total
<b>ACTIF</b>						
<b>À court terme</b>						
Encaisse	166	27 059	27 225	96	348	444
Placements temporaires	-	17 486	17 486	-	-	-
Débiteurs et intérêts courus	42	616	658	59	452	511
Versements à recevoir sur prêts	353	1 964	2 317	435	2 087	2 522
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	-	86 030	86 030	-	50 000	50 000
À recevoir du gouvernement du Québec	317	92	409	248	14 461	14 709
À recevoir du gouvernement du Canada	-	20 026	20 026	-	-	-
Frais payés d'avance	1	260	261	6	40	46
	<b>879</b>	<b>153 533</b>	<b>154 412</b>	<b>844</b>	<b>67 388</b>	<b>68 232</b>
<b>À recevoir du gouvernement du Québec</b>	<b>288</b>	<b>8 057</b>	<b>8 345</b>	<b>249</b>	<b>12 684</b>	<b>12 933</b>
<b>Prêts</b>	<b>2 436</b>	<b>17 521</b>	<b>19 957</b>	<b>2 936</b>	<b>21 107</b>	<b>24 043</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>90</b>	<b>3 786</b>	<b>3 876</b>	<b>109</b>	<b>4 128</b>	<b>4 237</b>
	<b>3 693</b>	<b>182 897</b>	<b>186 590</b>	<b>4 138</b>	<b>105 307</b>	<b>109 445</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>À court terme</b>						
Créditeurs et frais courus	318	29 004	29 322	253	14 494	14 747
Dû au gouvernement du Québec	193	4 768	4 961	136	4 820	4 956
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	-	2 613	2 613	-	-	-
Provision pour vacances	60	3 393	3 453	44	3 221	3 265
	<b>571</b>	<b>39 778</b>	<b>40 349</b>	<b>433</b>	<b>22 535</b>	<b>22 968</b>
Aide gouvernementale reportée	90	-	90	109	-	109
Avance du gouvernement du Québec	-	12 000	12 000	-	-	-
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	-	40 000	40 000	-	50 000	50 000
Provision pour congés de maladie	229	9 744	9 973	205	9 463	9 668
Dette à long terme	2 803	18 797	21 600	3 391	23 309	26 700
	<b>3 693</b>	<b>120 319</b>	<b>124 012</b>	<b>4 138</b>	<b>105 307</b>	<b>109 445</b>
<b>EXCÉDENT</b>						
	-	62 578	62 578	-	-	-
	<b>3 693</b>	<b>182 897</b>	<b>186 590</b>	<b>4 138</b>	<b>105 307</b>	<b>109 445</b>

## ÉTATS FINANCIERS

### 24. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

<i>Produits assurables</i>	<i>Solde (déficitaire) au 31 mars 2001</i>	<i>Contributions et autres revenus</i>	<i>Compensations</i>	<i>Revenus de placements temporaires et intérêts sur emprunts</i>	<i>Solde (déficitaire) au 31 mars 2002</i>
Veaux d'embouche	36 709	51 037	54 186	3 070	36 630
Bouvillons et bovins d'abattage	19 134	12 759	20 342	1 172	12 723
Veaux de lait	(2 420)	21 997	22 083	480	(2 026)
Veaux de grain	2 508	10 143	14 508	282	(1 575)
Porcelets	(37 276)	67 043	8 048	2 173	23 892
Porcs	72 884	23 069	83	2 552	98 422
Agneaux	3 107	14 708	15 547	498	2 766
Pommes de terre	3 278	5 892	1 492	312	7 990
Céréales, maïs-grain et soya	(126 548)	212 787	282 488	(10 520)	(206 769)
Pommes	(1 359)	2 799	5 657	(164)	(4 381)
	<b>(29 983)</b>	<b>422 234</b>	<b>424 434</b>	<b>(145)</b>	<b>(32 328)</b>

<i>Produits assurables</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2001	1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001
Bouvillons et bovins d'abattage	2001	1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001
Veaux de lait	2001	1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001
Veaux de grain	2001	1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001
Porcelets	2001	1 <sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002
Porcs	2001	1 <sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002
Agneaux	2001	1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001
Pommes de terre	2000	15 août 2000 au 31 juillet 2001
Céréales	2000	1 <sup>er</sup> août 2000 au 31 juillet 2001
Maïs-grain	2000	1 <sup>er</sup> octobre 2000 au 30 septembre 2001
Soya	2000	1 <sup>er</sup> septembre 2000 au 31 août 2001
Pommes	2000	15 août 2000 au 14 août 2001

### 25. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

#### *Année d'assurance 2001*

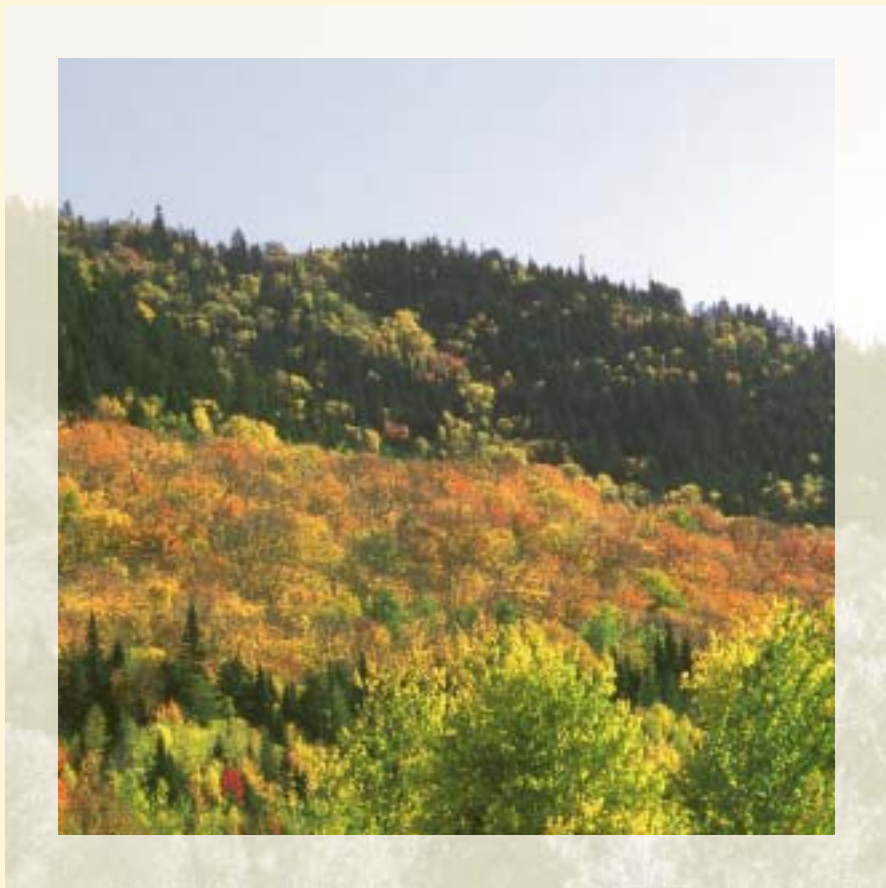
	<i>Solde au 31 mars 2001</i>	<i>Contributions</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Revenus de placements temporaires et intérêts sur emprunts</i>	<i>Solde au 31 mars 2002</i>
Système collectif	21 651	21 563	7 829	933	36 318
Système individuel	12 454	27 916	24 723	184	15 831
	<b>34 105</b>	<b>49 479</b>	<b>32 552</b>	<b>1 117</b>	<b>52 149</b>



*Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*

# ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002



# Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.


Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses

opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

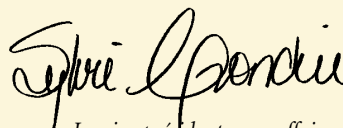
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



*Le président-directeur général,*  
André Dicaire



*La vice-présidente aux affaires corporatives,*  
Sylvie Grondin, CGA

Québec, le 5 août 2002



## Rapport du vérificateur

---

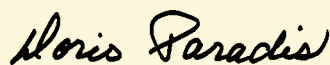
À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans

les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



*La vérificatrice générale par intérim,*  
Doris Paradis, CA

Québec, le 5 août 2002

*Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers***Revenus et dépenses et excédent**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>REVENUS</b>		
Droits d'assurance (note 3)	4	12 899
Revenus de placements (note 4)	4 742	4 560
	<b>4 746</b>	<b>17 459</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Provision pour garanties de prêts (note 5)	8 582	17 240
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>(3 836)</b>	219
<b>EXCÉDENT AU DÉBUT</b>	<b>12 400</b>	12 181
<b>EXCÉDENT À LA FIN</b>	<b>8 564</b>	12 400

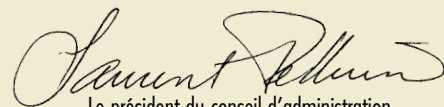
*Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers***Bilan**

au 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	4	2
Revenus de placements à recevoir	579	268
Droits d'assurance à recevoir	-	2 093
	<b>583</b>	<b>2 363</b>
<b>Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)</b>	<b>82 856</b>	<b>81 284</b>
	<b>83 439</b>	<b>83 647</b>
<b>PASSIF</b>		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 7)	2 769	3 415
Avances du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	62 106	57 832
	<b>74 875</b>	<b>71 247</b>
<b>EXCÉDENT</b>	<b>8 564</b>	<b>12 400</b>
	<b>83 439</b>	<b>83 647</b>
<b>Prêts assurés (note 8)</b>		



Le président-directeur général,  
André Dicaire



Le président du conseil d'administration,  
Laurent Pellerin

*Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers***Flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002  
(en milliers de dollars)

	2002	2001
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(3 836)	219
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Provision pour garantie de prêts	8 582	17 240
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	(531)	(511)
(Pertes) gains réalisés sur placements par la Caisse	(12)	897
	4 203	17 845
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(311)	477
Droits d'assurance à recevoir	2 093	(2 093)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 381)	(4 104)
Recouvrement des pertes	73	7
	(2 526)	(5 713)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 677	12 132
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisitions d'unités de dépôts à participation	(11 668)	(12 992)
Disposition d'unités de dépôts à participation	11 864	685
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	196	(12 307)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>1 873</b>	<b>(175)</b>
<b>(INSUFFISANCE) ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>	<b>(88)</b>	<b>87</b>
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) À LA FIN</b>	<b>1 785</b>	<b>(88)</b>
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	4	2
Dépôts à vue	1 781	(90)
	1 785	(88)



## *Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*

### Notes complémentaires

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

#### 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

#### 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

##### **Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec**

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 9,09 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

##### **Gains nets reportés à la vente de placements**

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 9,09 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

##### **Provision pour garanties de prêts**

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2002 dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

##### **Espèces et quasi-espèces**

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

#### 3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Québec a autorisé La Financière agricole du Québec à suspendre, pour l'exercice de 2001-2002, le versement de sa contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers pour le financement agricole, afin que ce montant puisse être affecté à la constitution d'une partie du capital-actions de départ de Capital Financière agricole inc.

## 4. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2002	2001
Intérêts sur dépôts bancaires	4	3
Intérêts sur dépôts à vue	42	33
Revenus de dépôts à participation	4 696	4 524
	<b>4 742</b>	<b>4 560</b>

## 5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2002	2001
<b>Solde au début</b>	<b>57 832</b>	<b>44 689</b>
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 381)	(4 104)
Recouvrement des pertes	73	7
Variation de la provision-dépense	8 582	17 240
<b>Solde à la fin</b>	<b>62 106</b>	<b>57 832</b>
Provision spécifique	12 691	12 067
Provision générale	49 415	45 765
<b>Solde à la fin</b>	<b>62 106</b>	<b>57 832</b>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2002 de 3 984,7 millions de dollars (en 2001 : 3 719,4 millions de dollars). Au 31 mars 2002, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 29 millions de dollars (en 2001 : 26 millions de dollars).

## 6. FONDS CONFIEÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier selon la politique de placement de La Financière agricole et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue sont également placés dans un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

	2002	2001
Dépôts à participation		
Coût d'acquisition des unités	80 838	81 034
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	237	340
	<b>81 075</b>	<b>81 374</b>
Dépôts à vue	1 781	(90)
	<b>82 856</b>	<b>81 284</b>

Au 31 mars 2002, la valeur marchande des 71 508 unités (en 2001 : 71 607) de dépôts à participation est de 79 705 milliers de dollars (en 2001 : 81 361 milliers de dollars).

## ÉTATS FINANCIERS

### 7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Solde au début	3 415	3 000
(Pertes) gains réalisés au cours de l'exercice	(12)	897
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(634)	(482)
<b>Solde à la fin</b>	<b>2 769</b>	<b>3 415</b>

### 8. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit :

	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Financement agricole	3 935 020	3 689 880
Financement forestier	49 658	29 494
<b>Total</b>	<b>3 984 678</b>	<b>3 719 374</b>

### 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés se détaille comme suit :

Droits d'assurance pour le financement forestier		<b>137</b>
--	--	------------

